FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODEL DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Guinée

TITRE DU PROJET : Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière

NUMÉRO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :

Modalité de financement du PBF :	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :**
☐ IRF ☒ PRF	☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :

- Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)

Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :

- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale
- Ministère des droits et de l'autonomisation des femmes
- Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
- ONG de mise en œuvre : Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH), Centre d'Appui aux Actions de Développement Communautaire (CAADEC), Association des Nutritionnistes Communautaires de Guinée (ANCG), Les Mêmes Droits pour tous (MDT), Humanitaire pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (HuProFE) et Association des Veuves et Femmes Victimes d'Abandon (AVFVA), Centre d'Étude et d'Appui pour le Développement (CEAD).

Date approximative de démarrage du projet[1]: septembre 2020
Durée du projet en mois :[2] 24 mois (2020 – 2022)
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : La région forestière et dans les sous-préfectures de : **N'Zérékoré** (Guecké, Koulé, Womey) **Yomou** (Bhéta, Bowé, Diecké), **Lola** (Kokota, Lainé, Guéasso), **Beyla** (Gbakédou, Moussadou, Commune urbaine)

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :
☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes
☐ Initiative de promotion des jeunes
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
PAM: $ 1,020,329.56
HCDH: $ 460,100.00
FAO: $ 614,980.36
Total PBF: $ 2,095,409.92
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1ère tranche (70%) :	**PBF 2ème tranche* (30%) :**	**PBF 3ème tranche* (_%):**
PAM : $ 714,230.69 HCDH : $ 322,070.00 FAO: $ 430,486.25 TOTAL: $ 1,466,786.94	PAM : $ 306,098.87 HCDH : $ 138,030.00 FAO: $ 184,494.11 TOTAL: $ 628,622.98	XXXX: $ XXXXXX XXXX: $ XXXXXX

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Les conflits intercommunautaires en Guinée forestière résultent de frustrations structurelles alimentées par l'inégalité d'accès aux moyens de subsistance et les sentiments de marginalisation qui y sont associés, ainsi que la mauvaise gouvernance foncière. Les tensions entre communautés autochtones et allochtones en Guinée forestière ont violemment refait surface à l'issue du référendum constitutionnel du 22 mars 2020 et risquent de s'aggraver avec les élections présidentielles à venir et la pandémie de la COVID-19. Le projet va contribuer à limiter ces tensions grâce à une approche innovante visant à soutenir et créer des espaces de dialogue à travers notamment des groupes de travail intercommunautaires pour permettre aux différentes communautés d'identifier des objectifs communs et de créer et réhabiliter des actifs productifs partagés (par exemple : sites agricoles, routes, espaces de vente ou de stockage etc.) afin de renforcer la confiance mutuelle et la cohésion sociale à travers la collaboration économique mutualisée entre communautés. Ce processus sera renforcé par

[1] Note : la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

l'harmonisation des mécanismes de gouvernance foncière auprès des services déconcentrés et décentralisés[3] de l'Etat, le renforcement des capacités et la sensibilisation sur le droit foncier, en insistant sur l'inclusion des femmes et des jeunes. En outre, ce projet soutiendra les communautés dans l'optimisation de l'utilisation des terres et l'amélioration de leurs revenus, limitant ainsi l'impact de la pauvreté sur les tensions intercommunautaires.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Afin de répondre au mieux aux exigences du contexte, des consultations des partenaires nationaux externes au Système des Nations Unies ont été menées dans la région de N'Zérékoré, notamment auprès des autorités préfectorales (les préfets de Lola et de N'Zérékoré, le Commandant de la 4ème Région militaire, le Commandant de la Brigade de recherche de la Gendarmerie de N'Zérékoré, l'Inspecteur régional du plan de N'Zérékoré). Un entretien de consultation a également été organisé entre les équipes de terrain et le Gouverneur de la région afin de s'assurer que les activités proposées soient en adéquation avec les priorités de la région. Le Gouverneur s'est dit prêt à appuyer et soutenir le projet et souhaiterait que ce projet pilote soit à terme étendu à d'autres sous-préfectures. Dans un second temps, les agences ont organisé trois séances de consultation et de travail avec les Ministères et services techniques concernés par le projet. Les Ministères de l'Agriculture, de la Justice, de l'Habitat, de la Ville et de l'Aménagement étaient représentés. Ces trois séances de travail ont permis aux différents Ministères et services techniques de faire part de leurs suggestions sur la mise en œuvre des activités et l'analyse des conflits, d'identifier les rôles de chacun dans l'appui au projet et d'ajuster le cadre de résultats grâce à l'expertise respective.

L'équipe a également consulté des OSC, notamment les membres de plateformes nationales mises en place par la FAO, et entre autres, le secrétariat de ladite plateforme à travers l'ONG ACORD, ainsi que des agriculteurs et petits exploitants. Sur la base de ces échanges et de la revue documentaire, l'analyse et les propositions de réponses en termes de consolidation de la paix ont été formulées dans le projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[4] : _2_

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 59.15% (USD 1,291,207.06)

Degré de risque du projet[5] : __1__

[3] Les services décentralisés regroupent l'ensemble des services techniques ministériels sur le terrain tandis que les services déconcentrés concernent les autorités locales sur le terrain (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires etc.)

[4] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

[5] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[6]) : (3.2) Accès équitable aux services sociaux (ressources de subsistance) Le cas échéant, le résultat de l'**UNDAF** auquel le projet contribue : Le projet s'aligne au PNUAD 2018-2022 dans ses axes stratégiques 1 et 2 : 1 (i) (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable) et 2 (ii) (Transformation économique et gestion du capital humain). Le projet se rattache aussi au pilier 1 du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) (2016–20220) « Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement ». Le cas échéant, **Objectifs de Développement Durable** auquel le projet contribue : **ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles **ODD 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Cible 16.1 des ODD, Cible 2.3 des ODD, Cible 2.4 des ODD. Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue : Objectif stratégique 2.3 de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et du Renforcement de la Citoyenneté ; lettre de politique nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Les objectifs de la Politique Nationale de Développement Agricole : 1) améliorer la productivité agricole ; 2) améliorer l'accès au marché et à la chaîne de valeur ; 3) améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ; Piliers 1, 2 et 4 du PNDES. 2016-2020 et les programmes 1 "Accroissement de la productivité", 4 "Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes" et 5 "Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole du PNIASAN 2018-2025.	
Type de demande : **Nouveau projet** ☒ **Révision de projet** ☐	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

[6] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RÉCIPIENDAIRE Nom du représentant : *Ibrahima DIOP* Signature : Titre de l'agence : *Programme Génération Mondial (PAM)* Date et lieu : 13 OCT 2[redacted]	**Représentant des autorités nationales** Nom : *Mariama Camara* Signature : [redacted] Titre : *Ministre* [redacted] Date et lieu :
AGENCE RÉCIPIENDAIRE Nom du représentant : *MC Kyle WARD* Signature : [redacted] Nom de l'agence : *Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)* Date et lieu : 8 October 2020	**Coordonnateur résident des Nations unies** Nom : *Vincent Martin* Signature : [redacted] Date et lieu :
AGENCE RÉCIPIENDAIRE Nom du représentant : *Mohamed Hama Garba* Signature : [redacted] Nom de l'agence : *Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)* Date et lieu : 13 OCT 2020	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** Nom du représentant : *Oscar FERNANDEZ TARANCO* Signature : Titre : Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date et lieu : 3 Nov 2020 [redacted]

Veuillez trouver un titre de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet.

Analyse des causes

Au cours des dernières décennies, la Guinée forestière a connu des conflits de natures diverses qui ont fragilisé le tissu social, accentuant les problèmes de développement. Le rapport d'un atelier participatif d'analyse des conflits en Guinée en 2017 dans le cadre du projet « Transition - Secrétariat permanent, réconciliation et cohésion sociale en Guinée »[8] financé par le PBF, souligne que la Guinée forestière est l'une des régions du pays la plus gravement touchée par les conflits intercommunautaires d'origine ethnique, ces derniers prenant notamment source dans les frustrations foncières. Ces conflits intercommunautaires peuvent présenter un risque transnational pour les pays voisins car, tout comme la Guinée forestière, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Libéria recensent une diversité ethnique similaire.

La Guinée forestière est caractérisée en effet par une grande diversité ethnique : en tout une vingtaine de groupes ethniques y cohabitent. Historiquement, les grands groupes ethniques originaires de la Guinée forestière sont les Kpélé, les Könön, les Toma, les Manian, les Kissi, les Mano et les Konianké. A l'exception des Konianké, principalement musulmans, ces groupes ethniques sont majoritairement issus des religions animiste et chrétienne. Au cours des deux derniers siècles, plusieurs générations de migrants, tels que les Malinkés, les Peulhs et les Soussous, sont venus s'installer dans cette région abondante de la Guinée pour des raisons sociales, économiques ou de service. Les premières générations arrivent en milieu rural dans un contexte d'abondance des terres, ce qui facilite leur installation, mais ce n'est pas le cas des générations suivantes qui sont obligées de s'installer sur des terres déjà appropriées par le truchement de droits délégués. Progressivement, la population s'est distinguée entre, d'un côté, les "Konia", groupes apparentés de confession musulmane (Konianké compris) et dits allochtones, et, de l'autre, les "Forestiers" considérés comme autochtones et le revendiquant, issus des religions animiste et chrétienne.

Les différences ethniques et religieuses ne suffisent pas à expliquer la complexité et la récurrence des conflits intercommunautaires en Guinée forestière. En effet, il peut s'agir de conflits intercommunautaires liés aux questions foncières, à l'accès aux opportunités économiques et aux moyens de subsistance, ou encore à des différends relatifs aux coutumes sociales et religieuses[9]. Ces conflits intercommunautaires ont en commun le fait d'être tous alignés sur des clivages entre ethnies autochtones et allochtones (y compris Konianké), alimentant mutuellement les tensions entre communautés. Les conflits intercommunautaires se caractérisent par la mobilisation des groupes ethniques en fonction de leurs affinités avec l'une des parties en conflit.

[8] Rapport d'atelier participatif d'analyse des conflits en Guinée dans le cadre du projet "Transition - Secrétariat permanent, réconciliation et cohésion sociale en Guinée" Conakry, 19 - 21 Juillet 2017.

[9] Diagnostic des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée forestière, Association Mains Solidaire, United Nations Peacebuilding Fund, PNUD, 2016, p.60-86.

Les conflits fonciers opposent souvent les ethnies autochtones qui veulent récupérer les terres qu'ils ont vendues aux allochtones il y a plusieurs générations ou qui refusent de vendre des terres aux ethnies allochtones majoritairement musulmanes pour conserver "l'homogénéité ethnique" du lieu. Les conflits fonciers sont aggravés à la fois par la marginalisation des femmes dans l'accès à la terre, par l'existence de nombreux textes et institutions compétentes sur les questions foncières, par la coexistence entre le droit moderne et le droit coutumier et par la méconnaissance du cadre légal et institutionnel par les acteurs, y compris ceux chargés d'en assurer la mise en œuvre. Les femmes constituent la principale main d'œuvre dans les travaux champêtres, dans le commerce et dans les activités informelles (élevage, jardinage, artisanat, etc.) qui nourrissent les familles et dans les travaux ménagers (vaisselle, lessive, cuisine, bois de chauffe, etc.) aussi bien chez les allochtones que chez les autochtones. Pour autant, les femmes sont au second plan dans la prise des décisions tant chez les allochtones que chez les autochtones. Cependant, elles n'ont pas les mêmes facilités à revendiquer leurs droits. En particulier, les femmes musulmanes sont culturellement réputées plus soumises, plus obéissantes et plus enclines à suivre leurs époux que les femmes des autochtones, chrétiennes ou païennes. La terre étant le principal actif productif de l'agriculture, la sécurité foncière est essentielle pour l'autonomisation des femmes et est susceptible non seulement d'apporter des avantages sociaux et économiques mais aussi de contribuer sécurité familiale et communautaire

Les conflits concernant l'accès aux opportunités économiques et moyens de subsistance opposent généralement les ethnies allochtones investies dans des activités économiques florissantes, et les autochtones qui tentent de s'y imposer. Aussi, la récupération des incidents entre individus et/ou familles qui dégénèrent en conflits ethnico-religieux est récurrente dans la région et oppose généralement les ethnies allochtones et autochtones et/ou les ethnies de confession musulmane aux ethnies chrétiennes et animistes.

Les jeunes hommes et dans une moindre mesure les jeunes femmes, sont les principaux acteurs dans les tensions qui dégénèrent physiquement et matériellement ; ils se mobilisent auprès de l'une des parties en conflit en fonction de leur sentiment d'appartenance communautaire (voir analyse des acteurs). Ces tensions peuvent être instrumentalisées politiquement, ce qui a souvent donné lieu à des conflits politiques opposant majoritairement l'ethnie Malinké (et Konianké) au pouvoir aux autres ethnies autochtones. Les femmes jouent aussi un rôle d'influence important auprès des membres du ménage et notamment des jeunes, du fait de leur figure de mère, d'épouse et de sœur, que ce soit dans les conflits liés au foncier ou aux opportunités économiques. Elles peuvent aussi bien se positionner contre les conflits ou les alimenter et parfois même s'opposer à l'arrestation de membres de leurs familles mis en cause par les autorités (voir analyse des acteurs).

Durant de nombreuses générations, les autochtones et allochtones se répartissent spontanément les secteurs d'activités en fonction de leurs savoir-faire. C'est grâce à ces savoir-faire que les allochtones se spécialisent rapidement dans les secteurs clés du commerce et du transport en commun tandis que les autochtones travaillent généralement dans le secteur agro-sylvo-pastoral (voir partie analyse des acteurs). Même si les autochtones sont majoritaires dans le secteur agro-sylvo-pastoral, nombre d'allochtones en sont aussi dépendants pour leur subsistance directe, pour la diversification de leurs revenus et pour la revente des produits sur les marchés locaux et nationaux. Un équilibre tacite se met ainsi en place en faveur des allochtones, alimentant les frustrations liées à l'inégalité d'accès aux ressources et aux moyens de subsistance. Par exemple, avec la spécialisation

et la mainmise des allochtones dans les secteurs florissants de l'économie, les autochtones perçoivent cette situation comme une marginalisation de leurs ethnies dans l'accès aux opportunités économiques. Toutefois, les inégalités d'accès aux ressources et aux moyens de subsistance entre autochtones et allochtones sont dénoncées par les communautés. La situation est d'autant plus complexe que, dans cette société patriarcale, les femmes peinent à faire valoir leurs droits et leur poids dans l'économie locale.

Cependant, cet équilibre tacite et ancien est rompu avec l'avènement du libéralisme économique et de la démocratie pluraliste avec l'instauration de la deuxième République en 1984. Rapidement, les tensions liées à l'inégal accès aux ressources et aux moyens de subsistance vont devenir de plus en plus visibles et les autochtones vont réclamer leur part dans les activités clés occupées par les allochtones. Dans ce contexte de changement, une mutation des rapports de pouvoir se met alors en place entre les autochtones qui revendiquent progressivement leur place dans les secteurs économiques jusqu'alors délaissés, et les allochtones, soucieux de préserver leur hégémonie dans les secteurs clés. Ces mutations des rapports de pouvoir encouragent les velléités hégémoniques de chaque groupe, allant jusqu'à provoquer une accentuation des frustrations et un terrain fertile aux violences, notamment entre jeunes (hommes et femmes). Avec la mise en place de la démocratie pluraliste, la situation est instrumentalisée à des fins politiques, alimentant encore les frustrations et tensions.

Finalement, les inégalités d'accès aux ressources économiques et naturelles telles que la terre et aux moyens de subsistance, et la perception de marginalisation qui y est associée, se sont ancrées comme causes structurelles des conflits en Guinée forestière. Dans ce contexte, la faiblesse des revenus monétaires et du rendement agricole, l'insuffisance de projets d'intérêt intercommunautaire inclusifs et le manque de soutien aux producteurs apparaissent comme des catalyseurs des tensions liées à la distribution des secteurs d'activité et des ressources foncières (et dans une moindre mesure, minières et agro-industrielles). Ces tensions s'alignent donc sur les clivages entre ethnies et sur les revendications de l'indigénéité. Elles sont alimentées par les comportements velléitaires de domination socio-culturelle, économique ou politique. Le manque de gouvernance foncière aggrave ces tensions dans un contexte où la terre a non seulement une valeur économique et culturelle, voire même spirituelle, mais aussi où l'instrumentalisation politique des ethnies reste très prégnante.

Dans cette région où 66,9% de la population vit dans la pauvreté[10], l'agriculture est une activité importante dominée par les autochtones avec 67,4% des ménages cultivant la terre[11], disposant d'une superficie moyenne de 2 hectares. En plus de ne disposer que de très petites superficies, la majorité des agriculteurs sont des petits exploitants qui ont un accès faible aux intrants agricoles, aux équipements, aux nouvelles technologies, aux espaces de stockage, aux infrastructures de base et aux informations sur leurs droits fonciers. Cela est d'autant plus visible chez les femmes, dont le travail est bien souvent insuffisamment considéré[12]. En Guinée forestière, les petits exploitants dans leur ensemble réalisent de faibles rendements agricoles et de faibles revenus qu'ils dédient à une alimentation maigre et peu diversifiée. Dans ce contexte, l'inégalité d'accès aux ressources

[10] Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), décembre 2018, Programme Alimentaire Mondiale, p.16.
[11] ibid., p.114.
[12] Voir paragraphe suivant sur les femmes.

et aux moyens de subsistance et le sentiment de marginalisation qui y est associé, notamment chez les autochtones, représentent un terrain fertile pour l'alimentation des frustrations et des tensions intercommunautaires.

Ces tensions se sont matérialisées de manière particulièrement violente dans la ville de N'Zérékoré lors des élections législatives et du référendum sur le changement de Constitution du 22 mars 2020. Un conflit de voisinage entre des habitants opposés politiquement et issus de différentes ethnies (Konianké et Guerzé) aurait entraîné des représailles violentes en cette période électorale particulièrement tendue. Les membres appartenant à ces ethnies ou y étant apparentés se sont mobilisés, transformant l'incident en un conflit généralisé dans la ville de N'Zérékoré avec la dégradation de plusieurs édifices religieux. Le manque de rapport officiel ne permet pas de déterminer avec exactitude l'ampleur des dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Grâce à la mobilisation des forces de l'ordre, les mécanismes locaux de résolution des conflits déjà mis en place à l'instar des comités de concertations dans les localités minières (CCLM) et autres infrastructures sociales de paix et la médiation faite par les leaders religieux et les patriarches, les tensions se sont apaisées au bout de trois jours. La justice ayant conscience de la fragilité de la paix dans la région a ouvert une enquête impliquant 42 personnes. Dans cette même dynamique, le Gouvernement pour prendre en compte les revendications des jeunes en vue d'apaiser les tensions a remplacé le Gouverneur de région et le Préfet de N'Zérékoré par de nouveaux cadres susceptibles d'être davantage à l'écoute de l'ensemble des acteurs en conflit. Depuis lors, une forte présence militaire a été déployée dans la ville afin de prévenir la résurgence de ce type de conflits. Les autorités administratives, quant à elles, sont engagées dans une campagne de sensibilisation en faveur de la paix mais la problématique foncière ne fait souvent pas partie des sujets de sensibilisation.

Comme en témoigne l'exemple ci-dessus, les conflits en Guinée forestière prennent souvent la forme de tensions ordinaires de la vie sociale qui dégénèrent en confrontations ethnique et/ou religieuse car les groupes ethniques se mobilisent en fonction de leurs affinités avec les différentes parties opposées.

Analyse des acteurs

Les Kpélé et Manon

Les Kpélé et Manon sont les deux principales ethnies autochtones qui s'opposent aux Konianké et allochtones. Elles sont principalement installées dans les préfectures de N'Zérékoré, Yomou, Lola et dans la sous-préfecture de Boola (Beyla). Elles y cohabitent avec les ethnies allochtones et les Konianké dans un climat de tensions et frustrations sous-jacentes. On constate un fort sentiment de rejet de l'Islam par certains membres de ces communautés, accompagné de frustrations économiques et politiques qui ont envenimé la situation de cohabitation déjà complexe. Parmi les Kpélé et Manon, de nouveaux acteurs économiques ont commencé à défier la domination économique des allochtones, notamment dans le domaine agricole ; ce sont les catégories sociales habituellement marginalisées telles que les jeunes déscolarisés, les femmes célibataires ou divorcées et les migrants de retour. Concernant les tensions liées au foncier, elles prennent racine chez les Kpélé et Manon dans les ventes et échanges de terrain aux allochtones depuis des générations, bien souvent actées sans document. Au fur et à mesure que la terre a pris de la valeur marchande, notamment dans les villes, les héritiers autochtones de terrains vendus et échangés ont commencé à remettre en cause les cessions de terrain en jouant notamment

sur l'absence de documents et le manque de clarté des textes juridiques. D'autre part, les Kpélé et Manon font partie des ethnies qui exercent une pression pour garder "l'homogénéité ethnique" de certains quartiers, par exemple en refusant de vendre des terrains aux ethnies musulmanes dans le quartier Tilépoulou (N'Zérékoré) ou le village de Samoé.

Les Toma et les Könön :

Les Toma et les Könön sont deux ethnies autochtones de confession chrétienne ou animiste qui vivent respectivement dans les préfectures de Macenta et Lola (et à N'Zérékoré dans une moindre mesure). Elles cohabitent avec les allochtones et quelques familles Konianké avec qui elles entretiennent des relations complexes de même type que celles opposant les Kpélé et Manon aux Konianké et allochtones. Les conflits fonciers incluant ces communautés sont toutefois moins nombreux mais les Toma et Könön prennent régulièrement parti pour les Kpélé et Manon.

Les Konianké :

Les Konianké vivent principalement de l'agriculture et, dans une moindre mesure, de l'élevage. L'ethnie Konianké, islamisée de longue date, est depuis longtemps installée dans la préfecture de N'Zérékoré et est autochtone de la préfecture de Beyla où elle est largement majoritaire et cohabite avec une minorité de Kpélé. Elle n'est pas considérée comme l'ethnie dominante de par son nombre et sa concentration très localisée. Toutefois, les Konianké sont souvent accusés d'alimenter les frustrations à l'œuvre car, bien qu'originaire de la Guinée forestière, ils se sont rapidement ralliés au groupe des allochtones musulmans pour faire valoir leurs valeurs identitaire et religieuse. Ils conservent certaines coutumes forestières mais revendiquent leur domination socioculturelle via leur identité musulmane, alimentant ainsi les frustrations et tensions. Les cas de conflits intercommunautaires signalés dans la préfecture de Beyla relèvent de difficultés de cohabitation entre agriculteurs (majoritairement Kpélé) et éleveurs (majoritairement Konianké), allant parfois jusqu'à des confrontations violentes. En dehors de la ville de N'Zérékoré, les tensions sont particulièrement visibles dans la sous-préfecture de Boola dont les Kpélé revendiquent l'autochtonie mais où les Konianké ont parfois profané et confisqué des lieux de culte Kpélé, prenant ainsi l'ascendant. Le changement de leur positionnement au cours des générations joue un rôle prépondérant dans l'escalade des frustrations avec les communautés dites forestières avec qui les Konianké ont historiquement des liens de parenté. Les Konianké disposent du soutien des Malinké, ethnie la plus influente de la région dans les domaines économique et politique et qui réaffirme son installation et son appartenance à la région en refusant de céder aux autochtones les terres vendus ou échangées il y a plusieurs générations.

Les femmes :

En Guinée forestière, les femmes et jeunes femmes sont de puissants agents d'influence psychologique et comportementale des jeunes susceptibles de prendre part aux conflits, que ce soit dans la dynamique des conflits ou dans les efforts de paix. Elles sont susceptibles par exemple de s'opposer à l'arrestation des jeunes et hommes mis en cause ou, au contraire, sensibiliser les membres de leur ménage sur divers thématiques. Grâce au respect qui leur est conféré dans le cercle restreint du ménage en tant que mère, épouse et sœur, les femmes ont un véritable rôle dans la consolidation de la paix. Elles jouent un rôle

important dans la vie socio-économique de la région. Pourtant, dans le secteur agricole, les femmes sont confrontées à une grande difficulté d'accès à la terre. Bien que très actives dans ce secteur, leur légitimité à être propriétaire est souvent remise en cause par les leaders communautaires traditionnels. Malgré l'adoption en 2019 d'un Code civil réaffirmant l'égalité en droit entre l'homme et la femme, les droits des femmes à l'héritage et à la propriété de la terre pour les femmes sont bafoués par les coutumes/traditions en Guinée forestière. Elles sont donc largement touchées par les problèmes liés au foncier, comme l'atteste le nombre de cas de litiges fonciers impliquant des femmes entre janvier 2019 et mai 2020 : 162 cas ont été traités au niveau de la préfecture de N'Zérékoré, 60 cas à Beyla et 21 cas à Yomou. Elles ont également un accès réduit aux informations relatives à leurs droits, aux ressources productives et aux débouchés économiques comparé aux hommes et leur travail, agricole ou non, est bien souvent insuffisamment considéré. Malgré le rôle prépondérant que les femmes, aussi bien autochtones que allochtones, jouent dans l'éducation des enfants, dans l'économie et dans la vie de la communauté, elles sont bien souvent relayées au second plan dans les prises de décisions. Toutefois, il convient de noter que les femmes autochtones, majoritairement chrétiennes, ont plus de facilités à revendiquer leur droits et leur place à côté des hommes que les femmes musulmanes malinkés, koniankés et peulhs marquées par les us et coutumes musulmanes. Le renforcement du leadership et des compétences techniques des femmes ainsi que la sensibilisation des hommes et leaders sur le sujet est donc un enjeu majeur pour résoudre les conflits liés au foncier et les violences qui peuvent en résulter.

Les jeunes :

Les besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes sont l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi. On constate en effet un réel manque d'accès à une formation adaptée aux besoins de qualité et aux opportunités d'insertion socio-économique dans la région. Également, les jeunes hommes et jeunes femmes ne sont pas représentés dans les instances représentatives qui sont bien souvent dirigés par les générations antérieures dans lesquels les jeunes ne se reconnaissent pas. Cela concerne à la fois les autochtones et les allochtones. L'accès aux ressources et aux moyens de subsistance est d'autant plus important à prendre en compte pour cette frange de la population que ce sont principalement les jeunes qui prennent part aux violences physiques entre communautés. Les jeunes femmes en particulier, sont confrontées à des difficultés d'accès à la terre et à la succession foncière.

Leaders communautaires :

Parmi les leaders communautaires, on distingue les sages, les chefs de quartier et de village, les notables, les patriarches, les représentantes des femmes et les leaders religieux. En ce qui concerne les groupes de jeunes filles leaders sont très peu nombreux, peu influents et concentrés dans la ville de N'Zérékoré. Quelques femmes sont chefs de quartiers ou de villages ou membres du conseil des sages mais jamais leaders religieux. Les femmes responsables des associations féminines peuvent être consultées pour des faits spécifiques. Les leaders communautaires sont nombreux et adoptent des positions diverses. Toutefois, des tendances se distinguent. Les sentiments de marginalisation à la base des frustrations sont souvent alimentés par certains sages, chefs et personnes influentes des communautés qui encouragent les jeunes dans l'escalade des tensions, allant parfois jusqu'au conflit ouvert entre communautés, mais également contre les forces de l'ordre. On observe au sein des communautés un manque de dialogue intergénérationnel profond empêchant la création

de nouveaux leaders parmi les jeunes. Les cadres des communautés ont également tendance à se mobiliser en influençant les autres acteurs pour éviter d'être "laissés pour compte" dans les dynamiques sociales, économiques et politiques. Les leaders religieux, quant à eux, se distinguent car ce sont bien souvent eux qui parviennent à ramener le calme dans la région. Par ailleurs, les leaders communautaires jouent un rôle consultatif dans la gestion des conflits fonciers, en particulier dans la vente, la délimitation des parcelles et la gestion des successions. Leurs décisions sont souvent tranchées rapidement et avec autorité, ce qui ne laisse pas le temps à la partie lésée de saisir les juridictions compétentes. Cela a souvent mené à des conflits opposant les parties aux litiges ainsi qu'au non-respect des droits de succession des veuves après le décès de leur époux. Il est à signaler que la référence dans leurs décisions reste les us et coutumes ainsi que les textes religieux. Pour rectifier ces éventuelles décisions erronées et permettre une meilleure gestion des ressources foncières, un cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue sur la gestion des ressources foncières a déjà été mise en place à N'Zérékoré par l'ONG ACORD avec l'appui de Terre Solidaire. Cette plateforme est composée d'environ 30 ONG locales et œuvre auprès des communautés dans le but d'améliorer les pratiques, usages et coutumes locales d'accès à la terre, en accordant une attention particulière aux femmes. Les informations s'y rapportant sont remontées au niveau de la plateforme nationale multi-acteurs basée à Conakry et en charge du plaidoyer en faveur de l'amélioration de la gouvernance foncière.

Autorités administratives, judiciaires et forces sécuritaires :

Les autorités judiciaires jouent un rôle crucial dans la gestion des conflits fonciers en Guinée forestière. En particulier, il a été constaté que la plupart des affaires traitées par les juridictions dans la région forestière touche le foncier avec une moyenne de 90% des affaires enregistrées. A titre d'exemple, le Tribunal de Première Instance de N'Zérékoré a traité 146 affaires domaniales sur 151 affaires enregistrées en 2019. Il reste clair que ces chiffres à eux seuls ne rendent pas totalement compte de la gravité de la situation car de nombreux citoyens, et particulièrement les femmes dont les droits fonciers ont été bafoués, n'ont toujours pas accès à la justice. En plus de la situation ci-dessus décrite, la multitude des textes et la faible vulgarisation des instruments pertinents régissant les questions foncières compliquent davantage la situation. Cependant, faute de traçabilité pour prouver le droit à la propriété, certaines décisions, si ce n'est la majorité, sont rendues sur la base des témoignages (familles, leaders communautaires). Dans ce contexte de cristallisation des positions, le caractère impartial de ces décisions est parfois remis en question par les populations, ce qui complique leur exécution. Les conflits liés à cet état de fait conduisent souvent à des destructions des biens privés, enlèvement des bornes débouchant à des procédures pénales.

En outre, l'ethnie dite "au pouvoir" (les Malinkés) est souvent soupçonnée par les autochtones d'être favorisée, sur la base de l'appartenance ethnique de l'autorité en charge de la décision. Il a été noté par la population en contact avec nos agences que cette instrumentalisation politique peut prendre la forme de discours perçus comme incitateurs, de détournement de deniers publics, et des soupçons de corruption et de clientélisme seraient susceptibles d'alimenter les conflits en Guinée forestière. Sur ce point, le projet va permettre de renforcer les capacités du personnel judiciaire (magistrats et greffiers) sur le cadre juridique, les droits des femmes et les mécanismes de gouvernance foncière, afin d'améliorer la gestion des litiges fonciers et l'application de la loi. L'amélioration de la compréhension du cadre et des compétences respectives des acteurs des questions foncières

contribuera à favoriser la neutralité et l'impartialité de la justice, de résoudre des conflits et de garantir la protection des droits fonciers des justiciables, et en particulier des femmes. Un partenariat sera également scellé entre les autorités judiciaires des zones d'intervention du projet et des cliniques juridiques d'ONG en vue de donner plus de chance aux femmes de garantir/protéger leurs droits de propriété foncière.

Par ailleurs, des confusions des domaines de compétences entre les autorités administratives en charge de la ville et de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture, ainsi que de celles en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, pourraient éventuellement augmenter les incompréhensions des populations pour les questions liées au foncier. En ce qui concerne le Code foncier et domanial adopté en 1992, il réglemente principalement les questions foncières en zone urbaine où le titre foncier est le moyen principal de la certification du droit de propriété. De fait, il reflète mal les spécificités et réalités des problématiques foncières en milieu rural, où, en pratique, prévalent le droit coutumier et les conventions passées entre les communautés et les particuliers dans le règlement des questions foncières.

A cela s'ajoute, l'urbanisation non contrôlée qui pose un problème de délimitation nette entre milieux urbain et rural. Etant donné que la sécurisation foncière agricole rurale est un enjeu essentiel pour le Ministère de l'Agriculture, celui-ci a fait de la nécessité de mettre en place une politique nationale agricole incluant le foncier rural une de ses priorités. Cette situation donne lieu à des divergences de points de vue sur le leadership institutionnel dans la gestion des questions foncières entre le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du territoire et celui de l'Agriculture. Les autorités locales, notamment les mairies et les chefs de quartier, sur la base du Code des collectivités locales, outrepassent également parfois leurs compétences en matière foncière, en se livrant à des ventes ou cessions à des particuliers des domaines appartenant à l'Etat. Il y a donc lieu de clarifier les compétences respectives[13] pour améliorer la gestion des questions foncières au niveau institutionnel. En outre, le chevauchement du Code Foncier et Domanial, de même que la coexistence du droit moderne et du droit coutumier pour régler les questions foncières, particulièrement en milieu rural, contribuent à semer la confusion, y compris au niveau des autorités judiciaires et administratives chargées d'appliquer la loi. Il faut ajouter à cette situation la faible vulgarisation du Code foncier et domanial, du Code de l'Urbanisme et autres textes pertinents en matière foncière auprès des services administratifs et judiciaires, des autorités traditionnelles et des populations à la base, des particuliers et des autres usagers. Les textes d'application élaborés sont méconnus, ce qui entraîne une méconnaissance de la loi et donc une potentielle escalade des tensions et frustrations. Il est donc impératif d'unifier les efforts pour l'amélioration de la gouvernance foncière au niveau institutionnel afin d'améliorer le cadre légal et institutionnel de la gouvernance foncière susceptible de conduire à l'adoption d'une politique nationale foncière consensuelle.

Il existe en Guinée une Gendarmerie de l'Habitat chargée de veiller à l'application de la législation sur les questions foncières. Cependant, en Guinée forestière, les services de

[13] **Le code foncier et domanial évoque la question foncière en milieu rural** en son article **92** en ces termes : "*Les règles d'aménagement foncier rural applicables à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la production agricole, forestière et pastorale, notamment en ce qui concerne la protection et l'aménagement des aires protégées, des forêts classées et des périmètres agricoles, pastoraux et de restauration des sols, sont déterminées par voie législative ou réglementaire.*"

police et de gendarmerie représentent généralement les premiers points d'entrée des plaintes des citoyens, y compris pour les affaires civiles. La police et la gendarmerie assurent les interpellations, les premières auditions et l'exécution des décisions judiciaires. Pour autant, dans les zones rurales, au lieu de déférer les procédures aux tribunaux, les services de police et gendarmerie, ont tendance à régler les contentieux fonciers en faisant recours à des médiations et à la recherche de solutions au niveau communautaire. Cette situation donne parfois lieu à des rackets et abus, sources de frustrations et de violences de la part des victimes.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Le projet proposé est en phase avec la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et du Renforcement de la Citoyenneté (SNPCRC), la lettre de politique nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), le Plan National d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2018-2025 et le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020. Il soutient également les objectifs stratégiques du PNUAD 2018-2022 pour la Guinée. Ce projet contribue aussi à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) 2020 et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de mars 2020.

Ce projet contribue au développement et à la consolidation de la cohésion sociale, ce qui réduit le risque de conflit intercommunautaire et favorise des relations pacifiques et respectueuses entre les différentes communautés (SNPCRC OS 2.3). Cette coexistence pacifique marquera les bases de la réalisation d'une paix sociale sur le long terme dans l'une des régions les plus sujette aux conflits (PNUAD 2018-2022 Axe 1, PNDES 2016-2020 Pilier 1) ainsi que les zones pilotes d'intervention du projet (ODD 16).

Les investissements dans les moyens de subsistance qui renforcent l'accès au moyen de subsistances des communautés (résultat 2) contribuent également à améliorer la productivité des petits exploitants en Guinée forestière (ODD 2.3). La construction et la réhabilitation d'actifs partagés (résultat 1) contribuent au renforcement du système alimentaire dans la région forestière (ODD 2.4 et objectifs de la PNDA). Cela est également propice à la réalisation des objectifs de la PNDA, notamment l'amélioration de la productivité agricole, l'accès aux marchés, la sécurité alimentaire et la nutrition. De plus, le même résultat intermédiaire qui promeut une distribution égale et juste de l'accès aux ressources naturelles à travers des mécanismes efficaces de gouvernance foncière joue également un rôle indispensable pour promouvoir la paix, la justice et des institutions solides en Guinée forestière (ODD 16). Ce projet contribuera au renforcement de la gouvernance foncière. Il cadre avec le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020) à travers le premier pilier « Promotion d'une Bonne Gouvernance au Service du Développement Durable ».

En mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes à la terre (résultat 4), ce projet favorise en particulier l'égalité des sexes en Guinée (ODD 5), en conformité

avec la politique nationale genre et la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre.

Ce projet garantit l'appropriation nationale guinéenne aux niveaux national et local à travers l'inclusivité et la participation active des acteurs concernés à toutes les étapes et à tous les niveaux pour ne laisser personne de côté, et particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité. Certaines autorités locales et préfectorales par exemple seront directement impliquées sur le terrain avec les ONG locales de mise en œuvre (Ex : expertise agricole du génie rural des directions préfectorales de l'agriculture). Les communautés bénéficiaires, les femmes et leaders communautaires joueront un rôle clé dans la définition des objectifs des activités et dans la diffusion des notions vulgarisées sur le droit foncier. Ce projet sera développé en étroite collaboration avec le gouvernement guinéen, et en particulier l'Agence Nationale de la Promotion rurale et du Conseil Agricole (Ministère de l'Agriculture) et le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire qui ont tous les deux des compétences en matière foncière et avec qui des séances de travail à Conakry et sur le terrain seront organisées. Elles seront appuyées par une communication étroite et régulière à travers, par exemple, le partage régulier de rapports sur l'avancée du projet. Au niveau local, les ONG guinéennes sont les principaux partenaires de mise en œuvre des projets, à travers une formation directe et l'assistance aux petit(e)s exploitant(e)s agricoles ciblé(e)s ainsi qu'à leurs organisations paysannes. La plateforme nationale multi-acteurs pour une gouvernance foncière responsable en Guinée mise en place en 2018 par le Ministère de l'Agriculture et la ville et de l'aménagement du territoire, avec l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) servira de levier pour mobiliser les acteurs clés travaillant sur les questions foncières. Le projet renforcera aussi les cadres de concertations inclusifs chargés des questions foncières et s'appuiera aussi sur les organisations féminines actives dans la zone du projet. Il permettra également d'instaurer le changement dans les relations sociales, économiques et politiques davantage équilibrées du point de vue du genre au sein des sociétés post-conflit.

L'élaboration de ce projet se fonde sur les enseignements tirés des résultats des consultations préfectorales tenues en 2015-2016 dans le cadre du processus d'élaboration de la politique nationale des droits de l'homme facilité par le HCDH Guinée, du projet « Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal » (SRB/2016-2019) financé et mis en œuvre par la FAO, ainsi que du *Programme d'Appui aux Marchés Agricoles pour les Petit(e)s Exploitant(e)s Agricoles* du PAM Guinée qui a été mis en œuvre entre 2015 à 2019. Il a couvert les régions de Boké, Faranah, Labé et N'Zérékoré et a soutenu 30 organisations paysannes impliquées dans l'horticulture et 15 syndicats impliqués dans la production de riz et l'étuvage.

Selon un atelier d'évaluation de ce programme tenu en avril 2019, ces interventions ont renforcé les moyens de subsistance d'une grande partie de la population rurale ciblée, et en particulier les membres des syndicats de l'étuvage du riz. Plus important encore, les bénéficiaires ont souligné au cours des discussions de groupe comment le programme a favorisé la confiance, la coopération et l'amélioration les relations entre les membres de la communauté. En particulier, les bénéficiaires ont souligné comment ils pouvaient surmonter les préjugés et les divisions ethniques, grâce au travail collectif quotidien au sein d'une organisation d'agriculteurs. Ces résultats ont révélé l'impact positif de la promotion de la cohésion communautaire des interventions de soutien à la productivité des petit(e)s

exploitant(e)s agricoles, montrant ainsi le potentiel d'une intervention bien adaptée et à plus grande échelle à la prévention des conflits intercommunautaires sur le long terme.

En outre, le financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix sera en synergie avec les initiatives en cours et viendra compléter celles antérieures. Ainsi, le projet est en synergie avec l'investissement de la République de Corée[14] dans le domaine de l'appui aux petits exploitants et au travail communautaire pour la création de biens collectifs qui est actuellement mis en œuvre. Ce projet permet de créer une base de connaissances solides sur la mise en œuvre des organisations paysannes, la conduite de travaux communautaires, la planification communautaire et le renforcement de capacités des petits exploitants en Guinée forestière. Le projet du PBF viendra complémenter l'expertise du précédent projet en ajoutant la consolidation de la paix au cœur des activités et en adoptant une approche davantage centrée sur l'aspect intercommunautaire qui est primordiale à mettre en œuvre dans le contexte spécifique de la région. Grâce au projet PBF, les bénéficiaires pourront bénéficiés d'activités qui ont déjà été testées et qui sont conçues et adaptées spécifiquement pour les besoins de consolidation de la paix de la région

Ce projet se sert aussi des acquis des projets antérieurs, mis en œuvre avec l'appui du PBF, à l'instar *du Programme Prioritaire d'Appui aux Initiatives de Prévention de Conflits et de Consolidation de la paix en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière* mis en œuvre de novembre 2014 à janvier 2016. Le projet est également en synergie et vient compléter les initiatives /projets suivants :

- Les actions entreprises par ACORD avec l'appui technique et financier de la FAO et du CCFD - Terre solidaire dans le cadre de la mise en œuvre d'activités relatives aux Directives volontaires pour une Gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale en Guinée. Cet appui de la FAO a facilité la création d'une plateforme nationale multi-acteurs pour une gouvernance foncière et la mise en place d'un cadre de concertation inclusive des acteurs pour une Gouvernance foncière responsable dans la région de Mamou. Le projet en cours utilisera la même approche pour consolider les acquis du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue sur la gestion des ressources foncières, mis en place à N'Zérékoré par l'ONG ACORD avec l'appui de Terre Solidaire.
- *Le projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée, (PBF)* qui met en place les bases d'un dialogue formel et les mécanismes de prise de décision associant les jeunes et les Conseils communaux ;
- *Le Projet d'Appui au renforcement de la chaine pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée* (PBF) qui a pour objectif de renforcer la confiance des citoyens en la justice et la consolider l'Etat de droit ;
- *Le projet d'appui à l'amélioration de la gouvernance des services de police en Guinée (PBF)* qui ambitionne de rétablir la confiance entre la population et la police et de lutte contre la corruption en particulier parmi les acteurs du foncier. Le projet capitalise ainsi sur les acquis des précédents projets, notamment, le renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la chaîne pénale dans la lutte contre l'impunité pour se focaliser de manière spécifique sur la gouvernance foncière.

[14] Le projet financé par la corée du sud à hauteur de 300 000 USD est relatif au renforcement des moyens d'existence et de l'accès au marché des petits exploitants dans les regions de N'zérékoré, Kankan et Boké à travers la création d'actif productif moyennant des transferts monétaires et de l'accompagnement des organisations paysannes dans l'exploitation et la gestion efficace des actifs crées.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	**Donateur et budget**	**Axes thématiques du projet**	**Différence / complémentarité avec la proposition actuelle**
Appui à l'accès au marché des petits exploitants	Corée du Sud, USD 300,000; Japon, 1,814,868 USD	Moyens de subsistance / cohésion sociale / planification communautaire participative	Axé principalement sur les moyens de subsistance et moins sur la cohésion sociale, mais a fourni un mécanisme efficace pour amener les petits exploitants de différents groupes ethniques à travailler ensemble dans les mêmes préfectures de ce projet
IRF/00092396 A-9: Programme prioritaire d'appui aux initiatives de Prévention de Conflits et de Consolidation de la Paix en Moyenne Guinée et en Guinée forestière 3 Nov 2014 -31 mars 2017	PBF, USD 3,383,875	Prévention des conflits Gouvernance démocratique	Complémentaire permet de bâtir sur les acquis du précédent projet : consultations préfectorales et lettre de politique des droits de l'Homme, infrastructures sociales de paix
IRF 232/ Appui au dialogue et participation politiques inclusifs en Guinée 01/2018 – 12/2019	PBF, USD 826,789	Dialogue et médiation de haut niveau pour la paix	Bâtir sur les acquis de ce projet en matière de prévention de conflits et de médiation avec l'existence du Groupe national de Contact.
IRF/201 Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée 12/2017 – 12/2019	PBF, USD 1,700,000	Renforcement de la chaîne pénale	Complémentaire : renforce la confiance des populations en la Justice qui est l'une des causes des conflits.

Projet d'Appui à l'Amélioration de la gouvernance des services de police en Guinée	PBF	Amélioration de la gouvernance et services de police	Ce projet est complémentaire car il vise à appuyer l'amélioration de la gouvernance et des services de police pour rétablir la confiance entre la population et la police et de lutter contre la corruption, en particulier parmi les acteurs du foncier
Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal (SRB/2016-2019)	FAO et des fonds multilatéraux (GCP) USD 190,000	Appui pour la mise en œuvre d'activités relatives aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale en Guinée	Ce projet mis en œuvre en collaboration avec l'ONG ACORD contribue à l'éradication de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à travers une gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix. Le financement des états généraux du foncier est en perspective.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet**

Le projet proposé vise à promouvoir la cohabitation pacifique des communautés en Guinée forestière sur la base de relations marquées par les relations économiques mutualisées, y compris une meilleure gestion de questions foncières, et la confiance mutuelle. Il vise également à renforcer la redevabilité et les capacités des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat concernés par le projet en matière de gestion foncière. Les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat seront sollicités dans de nombreuses activités et phases du projet pour apporter leur expertise et permettre une appropriation maximale du projet. L'ensemble du projet prendra en compte le contexte local marqué à la fois par la situation sécuritaire volatile de la région en lien avec les élections présidentielles de 2020 et la situation sanitaire avec la pandémie de la COVID-19.

Premièrement, le PAM, le HCDH et la FAO uniront leurs efforts pour appuyer ces autorités et services techniques dans le renforcement des espaces de dialogue neutres et inclusifs et des travaux collectifs pour rétablir la confiance mutuelle, et des relations économiques collaboratives et mutualisées avec une revue systématique des plans de développements locaux. Deuxièmement, les agences contribueront à favoriser l'accès équitable aux ressources productives et la collaboration entre communautés dans le domaine agricole à travers les organisations paysannes et les différentes formations dispensées. Troisièmement, le projet permettra d'améliorer les mécanismes de gouvernance foncière prévus par le droit positif guinéen et la capitalisation des acquis en matière de résolution des conflits fonciers pour la consolidation de la paix. Enfin, et quatrièmement, le projet permettra aux communautés, et tout particulièrement aux femmes, d'avoir une meilleure compréhension des procédures administratives dans le domaine foncier et de connaître et maîtriser leurs droits dans l'accès et la gestion de la terre. En s'appuyant sur ces nouvelles connaissances solides et sur le plaidoyer effectué auprès des autorités administratives, les femmes seront accompagnées juridiquement dans des procédures foncières auprès des tribunaux et services en charge de l'urbanisme et de l'habitat.

Résultat 1 La cohabitation pacifique entre communautés est améliorée grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de gouvernance foncière

Produit 1.1. Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés

Avant le début des activités du projet, sous le leadership des services déconcentrés et décentralisés, le PAM, le HCDH, la FAO et les ONG de mise en œuvre réuniront les communautés pour un processus de planification communautaire participative afin d'identifier les problèmes et d'adapter la réponse du projet au contexte local et ne laisser personne de côté. Le projet adoptera une approche basée sur les droits humains, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des jeunes dans l'accès à la terre et aux autres ressources productives mais également au contexte socio-politique pré et post électoral. L'ensemble des activités se fera en respectant les gestes barrières pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Les espaces de dialogue développés et soutenus par le PAM, le HCDH et la FAO prendront les formes suivantes :

A. *Renforcement et appui des plateformes de dialogue multi-acteurs existantes (administration, leaders communautaires, femmes leaders, les organisations de la société civile) pour la prévention et la gestion des conflits fonciers.*

L'objectif est dans un premier temps de renforcer le cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue sur la gestion des ressources foncières, déjà mis en place à N'Zérékoré par l'ONG ACORD avec l'appui de Terre Solidaire (voir analyse des conflits, section leader communautaires). L'équipe organisera des séances de sensibilisation sur les textes fonciers et se rendra disponible pour conseiller les membres dans la prévention et la résolution des conflits fonciers avec l'appui des services techniques décentralisés. L'ensemble des sensibilisations seront accompagnées de sensibilisations sur l'adoption des geste barrières de lutte contre la propagation de la COVID-19 et une attention particulière sera apportée à la médiation intercommunautaire en vue des élections présidentielles de

2020. Une attention particulière sera portée aux procédures de négociation et de sécurisation foncière et au respect des droits des femmes et des personnes marginalisées pour garantir un accès égal et équitable pour tous à la terre, en se basant sur les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

En concertation avec les services techniques, la FAO mettra à disposition les outils développés en matière de formation sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts avec un accès particulier sur la gestion des conflits, le consentement libre, préalable et éclairé des populations locales et sur les négociations foncières. Le renforcement des capacités des acteurs nationaux sur des thématiques cruciales telles que la négociation foncière, le développement territorial participatif et la prévention et le règlement des conflits fonciers sera mis en avant. Ces cadres d'échanges favoriseront les discussions et médiations entre les chefs coutumiers, représentants des femmes, etc.

B. *Planification Communautaire Participative pour la définition des besoins et des problématiques des communautés pour un accès partagé et équitable des ressources foncières notamment agricoles et la réduction des tensions communautaires.*

La planification communautaire participative consiste en un ensemble d'ateliers conçu par le PAM, HCDH et la FAO et menés avec l'appui des services techniques étatiques et les ONG partenaires sur la base des plateformes déjà existantes. Ces planifications communautaires participatives seront également basées sur les plans de développement local existants élaborés pour une durée de 3 à 5 ans par les autorités locales avec l'appui de diverses ONG et institutions. Ces plans de développement local permettront aux équipes d'avoir une première notion des préoccupations des populations de manière plus générale à l'échelle plus macro des sous-préfectures.

La planification communautaire participative rassemble les communautés, les partenaires, les autorités locales et services techniques pour recenser les problèmes et adapter les réponses programmatiques aux besoins locaux en s'alignant au plan de développement local. Une attention particulière sera accordée dans la médiation intercommunautaire au regard des éventuelles tensions qui pourraient naître à l'approche et à l'issue des élections présidentielles de 2020. La planification communautaire participative décrit les problématiques dans la bonne cohésion entre communautés, les causes des conflits fonciers, les profils de vulnérabilité et les principaux problèmes locaux affectant les communautés, y compris l'inégalité des genres. Sur la base de ces dialogues, la planification communautaire participative génère ensuite un plan pratique visant à traiter les causes sous-jacentes des conflits intercommunautaires liées au foncier. Ce plan pratique consiste en l'identification d'actifs productifs partagés entre communautés qui seront à créer ou à réhabiliter par des groupes de travail intercommunautaires formés et appuyés par les agences (voir section C ci-dessous). Le choix des actifs productifs se fera par les différentes communautés au cours de la planification communautaire participative. Il pourra s'agir de deux types d'actifs : i) des actifs utilisés/partagés par les communautés en conflits qui pourra prendre la forme par exemple de réhabilitation de pistes rurales, de programme d'assainissement des marchés, de la construction de magasin de stockage de production ou banque céréalière pour un approvisionner juste et égalitaire en période de soudure etc. ii) des actifs qui pourront contribuer à la résolution des problèmes liées à la terre comme que le PAM et le HCDH identifierons ensemble avec les communautés.

La planification communautaire participative consiste généralement en un exercice ponctuel sur le terrain d'une durée de 2 à 5 jours, suivi de visites et échanges complémentaires avec la communauté, dans le strict respect des gestes barrières de lutte contre la COVID-19. A l'issu de cet exercice, des plans pluriannuels documentés sont créés grâce à l'expertise des services techniques pour satisfaire les besoins locaux spécifiques et permettre un accès durable et équitable aux ressources. Ce processus peut être ajusté à tous les contextes et permet de s'attaquer à un certain nombre de causes des conflits intercommunautaires basés sur le foncier et la répartition des ressources pour une amélioration de la cohésion sociale grâce à la participation de tous y compris des autorités locales et groupes marginalisés.

Ces informations permettront aux équipes d'orienter la sensibilisation des communautés vers leurs droits dans l'accès aux ressources productives, en particulier la terre. Cette méthode permettra également de conduire une capitalisation des expériences réussies et des difficultés rencontrées pour une meilleure adaptation des interventions. Toujours dans une dynamique d'appui et d'harmonisation avec les politiques et plans de développement locaux en cours dans la région, ces planifications communautaires participatives serviront de bases solides pour la création et la mise en œuvre des plans des développement locaux annuels. Enfin, pour poursuivre l'objectif de prévention des conflits, le PAM, la FAO et le HCDH plaideront pour que les futurs plans de développement locaux prennent davantage en compte la consolidation de la paix.

C. *Mise en place de groupes de travail intercommunautaire pour la création d'actifs productifs partagés (FFA).*

La création des groupes de travail intercommunautaires composé principalement de jeunes femmes et jeunes hommes se fera à l'issu de l'identification par les communautés des besoins et projets communs dégagés lors de la planification communautaire participative. Ces groupes de travail intercommunautaire auront pour objectif de créer ou réhabiliter des actifs productifs partagés entre communautés. En fonction des besoins identifiés lors de la planification communautaire participative, les groupes de travail pourront par exemple réhabiliter ou créer des sites agricoles ou d'élevage, des routes, des espaces de vente et de stockage etc. La réalisation de ces ouvrages se fera avec l'expertise des services techniques décentralisés et l'appui des autorités locales dans le strict respect des gestes barrières de lutte contre la COVID-19. En échange de leur participation aux travaux communautaires, les 4620 bénéficiaires recevront des transferts monétaires téléphoniques qu'ils pourront retirer en espèce et utiliser pour les achats qu'ils souhaitent et ce dans n'importe quel magasin.

Les actifs productifs partagés créent des intérêts communs et promeuvent des relations économiques collaboratives et mutualisées entre les membres de différentes communautés. Cela favorise à terme une répartition égale dans l'accès à la terre, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance pour réduire les conflits. En effet, dans le cadre de la réhabilitation/création de sites agricoles, les actifs productifs génèrent, d'une part, un revenu juste et égalitaire aux membres des groupes de travail et, d'autre part, un partage des revenus générés et la garantie d'un accès légal et équitable à la terre pour tous les membres des organisations paysannes qui en profiteront. Plus largement, ces actifs productifs garantiront aux communautés impliquées par exemple l'accessibilité pour tous de la zone (réhabilitation/création de routes) mais également l'accès au marché

(réhabilitation/création de lieu de vente et stockage)[15]. L'égal accessibilité à ces différents actifs productifs et les avantages qu'ils génèrent dans le quotidien des communautés renforcera la cohabitation pacifique et la cohésion sociale.

Produit 1.2 Les moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui travaillent et collaborent au sein d'organisations paysannes sont améliorés et diversifiés de manière durable.

La majorité des populations autochtones et allochtones dans la région de N'Zérékoré dépendent de l'agriculture que ce soit pour l'agriculture de subsistance, pour l'accès aux revenus ou pour l'achat sur les marchés locaux. Le projet vise à augmenter les revenus de manière égalitaire et durable tout en leur garantissant un meilleur accès à la terre que ce soit pour les autochtones et pour les allochtones. Grâce à la création d'actifs productifs (FFA) agricoles, 21 organisations paysannes (OP) composées de 1050 membres autochtones et allochtones, ont accès à des terrains agricoles sécurisés, durables et correctement aménagés qui vont leur permettre de continuer à collaborer et d'avoir un accès égal à la terre et aux moyens de subsistance pour tous les membres. A noter que les membres des organisations paysannes ne seront pas nécessairement les mêmes que les participants à la création d'actifs communs, qui vise la communauté en générale. Les deux groupes de bénéficiaires peuvent toutefois se chevaucher. Aussi, les organisations paysannes ciblées seront multiethniques avec une majorité soit d'autochtones soit d'allochtones selon les compositions déjà existantes et observées sur le terrain. Afin d'assurer une inclusivité et une participation égalitaire des autochtones et des allochtones dans le projet, les différents groupes seront ciblés équitablement par la sélection des organisations paysannes représentées davantage par l'une ou l'autre des populations. L'objectif est d'augmenter les moyens de subsistance des organisations paysannes et ménages qui les composent afin de réduire la pauvreté et le sentiment de marginalisation économique qui sont des éléments catalyseurs des tensions et frustrations dans le domaine foncier. Pour ce faire, les OP bénéficieront d'un appui en intrants et outillages agricoles de qualité ainsi qu'à un suivi technique réalisé en étroite collaboration avec les services techniques nationaux.

Grâce aux OP, les liens sociaux et le dialogue entre les membres des communautés continueront à se renforcer dans la durée. Afin d'améliorer les moyens de subsistance des membres, les OP seront soutenues pour augmenter la productivité de la terre grâce à des formations sur les bonnes pratiques agricoles, l'agriculture intelligente face au climat, approche durable de production dans une logique de création de ressources et de réduction des conflits fonciers liés à l'accès aux ressources naturelles respectueuses de l'environnement, la gestion intégrée et durable des insectes et maladies et la fourniture d'intrants et d'équipements agricole. Les organisations paysannes seront également sensibilisées sur la COVID-19 et l'adoption des gestes barrières afin de mener les travaux dans un contexte sanitaire sécurisée au maximum. L'approche champs Ecoles Paysans qui est également un cadre d'échange basé sur le principe d'apprentissage par le faire-faire et les interactions sociales contribuera au renforcement des capacités, de la cohésion sociale et de l'intégration effective des femmes et des jeunes. En effet, cette approche d'apprentissage participatif et collectif, permet aux populations locales d'améliorer leur capacité d'analyse et de prise de décision sur des thématiques de plus en plus croissantes

[15] Ces exemples sont non exhaustifs car le choix des actifs productifs à créer ou réhabiliter dépendra des besoins formulés par les communautés lors des planifications communautaires participatives.

telles que la gestion des sols, de l'eau, la gestion intégrée des insectes et maladies etc. ; tout cela dans une atmosphère qui contribue à renforcer les liens sociaux sur une période couvrant le cycle entier de la culture sélectionnée.

Pour garantir la chaîne de production agricole, une plateforme multi acteurs regroupant tous les acteurs autochtones et allochtones de la chaîne de valeur des produits agricoles (producteurs, transformateurs, commerçants et transporteurs) sera mise en place pour faciliter l'écoulement de productions sur les marchés de proximité.

L'approche consiste à créer de bonnes relations entre les maillons de la chaîne pour permettre à chaque acteur de tirer profit et augmenter ses revenus. Une bonne synergie d'action sera développée entre les groupements de femmes étuveuses du riz soutenus par le PAM et les producteurs afin de faciliter l'approvisionnement des cantines scolaires à base de produits locaux.

Champs Écoles Paysans : Les champs-écoles paysans (CEP) consiste en une approche qui place la personne au centre du processus d'apprentissage. Les CEP proposent un apprentissage collectif et concret, qui permet aux populations locales d'améliorer leurs compétences en matière d'analyse critique et de prise de décisions. Les activités proposées sont menées directement sur le terrain et dans le respect des gestes barrières, sous le leadership des maîtres formateurs et facilitateurs, membres des services décentralisés du Ministère de l'Agriculture formés et outillés par la FAO. Cela prend la forme d'expérimentations visant à résoudre les problèmes d'une situation locale particulière. Les participants apprennent à renforcer leurs compétences au moyen de l'observation, de l'analyse et de la mise à l'essai de nouvelles idées dans leurs champs, ce qui contribue à améliorer la production et les moyens d'existence. La démarche suivie améliore l'autonomisation et la cohésion des personnes, des ménages et des communautés.
Les CEP ont une incidence positive non seulement sur les compétences techniques des agriculteurs et sur leur capacité à prendre des décisions, mais aussi sur les dynamiques au niveau communautaire et au sein des ménages. Elles renforcent les relations communautaires et la capacité d'écouter les opinions d'autrui, de formuler et d'exprimer un point de vue personnel et de trouver des solutions en commun grâce à un processus d'échanges et d'apprentissage.[16]

Afin d'assurer des débouchés économiques stables et réguliers aux OP, elles vendront une partie de leur récolte aux comités de gestion de 10 écoles à cantines soutenues par le PAM via un transfert monétaire par téléphone. Le restant des récoltes pourra être vendu pour une partie sur le marché local pour augmenter davantage les sources de revenus des petit(es) exploitant(es). Ce système d'approvisionnement des cantines scolaires[17] favorise un sentiment de coopération et d'interdépendance entre les communautés car la nourriture consommée par les enfants dans les cantines n'est pas produite uniquement par les parents, voisins et autres membres de leurs communauté[18] mais par des communautés

[16] Plateforme Globale des Champs Ecoles Producteurs, FAO. http://www.fao.org/farmer-field-schools-home/fr/

[17] A noter que les écoles sélectionnées seront au maximum multiethniques, tout en prenant en compte les observations sur le terrain qui ont montré que la composition des élèves est souvent dominée par une ethnie qu'elle soit autochtone ou allochtone.

[18] Le suivi des cantines scolaires du PAM sur le terrain a montré qu'il existait une grande satisfaction et fierté des enfants dont les aliments consommés sont produits par leurs proches et membres de leur communauté.

historiquement en conflit. Cette nouvelle démarche portée par leurs proches et autres membres de la communauté représente un bon outil pour sensibiliser les enfants à la cohésion sociale entre communautés. La sensibilisation des écoliers à la consolidation de la paix sera portée par les Comités de Gestion des cantines scolaires (COGEST) composés de parents d'élèves. En plus de participer aux sensibilisations sur la consolidation de la paix au niveau du village, les membres du COGEST seront outillés pour sensibiliser le public spécifique des enfants. Les COGEST seront encouragés à diffuser les conseils sur la prévention et la gestion pacifique des conflits non seulement auprès des enfants mais également des parents. Les points focaux de la Direction Préfectorale de l'Education déjà en étroite collaboration avec le PAM pourront poursuivre leur soutien aux COGEST en les appuyant pour la diffusion des conseils sur la consolidation de la paix auprès des parents d'élèves et enfants. Au-delà de ces échanges économiques, les écoles à cantines du PAM ciblées pour ce projet sont depuis longtemps des lieux de cohabitation entre communautés car les enfants issus de différentes communautés s'y côtoient. C'est le cas également des parents qui s'organisent et dialoguent au sein des comités de gestion et groupes de cuisinières formés par le PAM et de l'association des parents d'élèves et ami(e)s de l'école instauré par le Ministère de l'éducation dans toutes les écoles de Guinée. A noter que ces mêmes parents et enfants bénéficieront des campagnes et séances de sensibilisation sur la cohabitation pacifique à destination des communautés.

Cette approche holistique permet ainsi de soutenir l'économie locale et la cohésion sociale. Au-delà de cela, l'approvisionnement des cantines scolaires représente des débouchés stables et durables pour les organisations paysannes ce qui leur permet d'augmenter leurs revenus et de diminuer la pauvreté, l'un des facteurs de cristallisation des conflits dans la région. Toujours dans un souci de limiter et prévenir les conflits liés au foncier, les membres des OP seront outillés et accompagnés pour mieux maîtriser les mécanismes de gouvernance foncière et s'assurer la sécurisation des terres agricoles.

Produit 1.3 Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières.

Comme mentionné dans l'analyse, les causes principales des conflits fonciers en Guinée forestière sont liées à la fois à la faiblesse d'harmonisation/alignement de nombreux textes juridiques existant, la faible coexistence entre le droit moderne et le droit coutumier et à la méconnaissance du cadre légal et institutionnel par les acteurs, y compris par ceux chargés d'en assurer la mise en œuvre.

Pour combler ce gap, le projet va favoriser dans un premier temps l'appropriation du cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière et l'accès équitable à la terre, par les différents acteurs, notamment, les autorités administratives et judiciaires (y compris la police et la gendamarie), les OSC et associations de femmes et jeunes en zones rurales. Cette dissémination qui sera facilitée par une note technique simplifiée et digeste, élaborée en concertation avec les services techniques déconcentrés, améliorera la compréhension des questions foncières et permettra une meilleure application des textes juridiques en vigueur au bénéfice d'une cohabitation pacifique entre communautés en Guinée forestière. Les différents textes juridiques, ainsi que la note technique feront l'objet d'une vulgarisation auprès des autorités déconcentrées et décentralisés en vue de mieux les outiller dans l'exercice de leur fonction régalienne mais aussi au niveau des populations bénéficiaires pour une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs sur les questions foncières.

Concomitamment, les résultats de l'analyse ainsi que les consultations au sein des plateformes locales, faciliteront la sélection et la vulgarisation d'outils locaux relatifs à la gouvernance foncière auprès de autorités administratives et juridiques locales et des organisations de la société civile.

Dans un second temps, un plaidoyer sera réalisé sur la base des résultats et recommandations de l'analyse du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance foncière, des leçons apprises de l'accompagnement des femmes dans les procédures administratives et judiciaires ; et de la note simplifiée. Ses objectifs seront i) de favoriser la révision du cadre législatif, réglementaire et institutionnel relatif à la gouvernance foncière (Code foncier et domanial, Code de l'urbanisme, Code des collectivités locales, Code de l'environnement, etc.) et ii) son harmonisation avec le droit coutumier et les traités internationaux pertinents, et iii) l'adoption d'une politique nationale foncière consensuelle et inclusive. Tout ceci contribuera à terme à soutenir un mécanisme de gouvernance foncière efficace et inclusif qui prenne en compte les contraintes du droit coutumier, dans le but d'améliorer l'égalité d'accès à la propriété pour les hommes et les femmes ainsi que la gestion des conflits fonciers entre les communautés. Au cours de cette phase du projet, les services techniques des ministères concernés, seront outillés et leurs capacités renforcées pour assurer la coordination de leurs activités et leurs rôles respectifs vis-à-vis des populations, particulièrement les femmes, en vue de prévenir et/ou gérer les différends fonciers, conformément aux textes de loi et de la réglementation en vigueur. Des informations de sensibilisation sur la propagation de la COVID-19 et les gestes barrières à adopter seront également disséminées auprès des acteurs outillés tout au long de la phase du projet. Le renforcement des capacités de ces différents acteurs va ainsi favoriser la compréhension du rôle et des responsabilités de chacun des intervenants mais aussi la délimitation des champs de compétences respectifs sur les questions foncières en particulier entre les autorités administratives et les autorités traditionnelles.

Produit 1.4 Les différents acteurs et membres des communautés de différentes ethnies, en particulier les femmes et les jeunes, connaissent leurs droits d'accès aux ressources foncières naturelles et ont accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers

L'implication des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits, y compris en matière foncière, est primordiale. Ces dernières années, le rôle des femmes dans la gestion et le contrôle des ressources productives (y compris la terre) ainsi que dans la consolidation de la paix et la sécurité est davantage reconnu. De ce fait, assurer aux femmes l'accès, la gestion et le contrôle de la terre et des autres ressources productives est fondamental pour assurer l'égalité de genre et prévenir les conflits. L'amélioration de cet accès au foncier est directement liée à l'égalité d'accès aux moyens de subsistance ainsi qu'à la prévention et à la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG). Garantir aux femmes rurales l'accès aux mécanismes de juridiques et administratifs en vue de protéger leurs droits d'accès aux ressources, en particulier la terre, est d'une importance capitale pour assurer la jouissance de leurs droits et éviter le sentiment de marginalisation dans l'économie locale, qui est l'un des éléments catalyseurs des conflits en Guinée forestière.

Dans un contexte d'analphabétisme important, les obstacles liés à l'accès à la justice peuvent entraver la jouissance des droits. Par conséquent, en soutenant les femmes dans des procédures légales et administratives dans les Préfectures ciblées, le projet contribuera

à garantir la jouissance effective de leurs droits, à réduire leurs frustrations et participera donc à la prévention des conflits fonciers. Pour atteindre cet objectif, le HCDH s'appuiera sur les ONG nationales et les cliniques juridiques qui travaillent dans le domaine dans la zone d'intervention du projet. Pour chaque cas (ou dossier) traité par ces ONG et cliniques, un *travail de proximité* sera effectué auprès des leaders communautaires. Ce travail de proximité consistera en i) la recherche-action participative pour l'identification des pratiques et usages culturels constituant des obstacles à l'accès des femmes aux ressources foncières ; ii) la mise en œuvre concertée des solutions identifiées en faveur des droits des femmes ; iii) le renforcement de la cohésion dans les communautés. L'objectif est d'apporter des réponses adéquates spécifiques aux différentes barrières sociales et culturelles qui empêchent les femmes d'accéder à la terre et à la propriété. La priorité sera accordée aux organisations de petit(e)s exploitant(e)s agricoles déjà soutenues par le PAM et la FAO pour leur permettre de disposer des outils pour mieux comprendre le cadre foncier national et prévenir les conflits liés au foncier. Les défis identifiés lors de l'assistance administrative et judiciaire permettront aussi de soutenir le plaidoyer pour l'amélioration de l'accès à la terre pour les femmes.

En vue de prévenir les conflits fonciers et favoriser l'accès des jeunes femmes et jeunes hommes aux instances de règlement pacifique des conflits, le PAM, le HCDH et la FAO mèneront également une campagne de sensibilisation sur les droits économiques des femmes et jeunes, y compris l'accès à la terre et à d'autres ressources productives, et sur la résolution pacifique des conflits par le biais de communications de masse (vidéo, photo, spot radio etc) et communautaires (séances de sensibilisation). Tout au long de cette campagne de sensibilisation seront diffusés des rappels sur le mode de propagation de la COVID-19 et les gestes barrières à adopter. Ces campagnes de sensibilisation se feront en concertation et avec l'appui des autorités locales et des institutions juridiques (Gouverneurs, Préfets, Maires, chefs de quartier, magistrats, cadres des services techniques de l'urbanisme, de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Autonomisation des Femmes, etc.). Préalablement à cette campagne de sensibilisation, ces autorités, ainsi que les Forces de défense et de sécurités (Armée, Police et Gendarmerie de l'Habitat, les Corps des conservateurs de la nature) bénéficieront d'un processus de renforcement des capacités pour une appropriation et mise en œuvre effective du cadre juridique et institutionnel en vigueur relatif à la gouvernance foncière et la cohésion pacifique entre les communautés. L'équipe du HCDH basée à N'Zérékoré effectuera un monitoring de la situation des droits des femmes, particulièrement en lien avec les conflits fonciers, auprès des Tribunaux et services de sécurité des villes d'intervention du projet. Les gaps identifiés constitueront un support de plaidoyer et de sensibilisation au niveau local et alimentera le plaidoyer qui sera mené au niveau des autorités centrales à Conakry. Une vidéo qui capitalise sur les succès et difficultés rencontrées sera élaborée et diffusée pour mettre en valeur la cohabitation avec le droit coutumier lié au foncier et à l'accès des femmes aux ressources productives. Ces campagnes de sensibilisation toucheront l'ensemble des communautés avec une attention particulière pour les femmes marginalisées et analphabètes ainsi que les femmes handicapées. Les administrations locales et les juridictions d'instance seront mises à contribution pour mieux accompagner les femmes dans l'exercice de leurs droits fonciers. Grâce au renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs intervenant en matière de résolution des conflits fonciers (acteurs judiciaires, autorités administratives et traditionnelles), l'assistance aux femmes engagées dans des procédures foncières devant les juridictions et les services techniques étatiques en charge des questions foncières sera facilitée. Aussi, la collaboration avec les cliniques juridiques appuyant les femmes sera

facilitée étant donné que les acteurs auront une compréhension commune des enjeux et du cadre.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet**

Les principales hypothèses de la théorie du changement de ce projet sont :

SI *des espaces de dialogue et de travail intercommunautaire pour des objectifs communs sont mis en place grâce au leadership des services techniques et autorités locales et la participation de différentes ethnies,* ***SI*** *les moyens de subsistance des petit(e)s exploitant(e)s membres de différentes ethnies sont améliorés et diversifiés à travers les organisations paysannes intercommunautaires, les formations dans les champs écoles paysans et grâce aux groupes de travail intercommunautaire pour la création d'actifs partagés.* ***SI*** *les mécanismes de gouvernance foncière et de résolutions de conflits fonciers entre communautés sont améliorés,* ***SI*** *les communautés et notamment les femmes et les jeunes maîtrisent leurs droits dans l'accès et la gestion de la terre et utilisent les outils appropriés pour les faire appliquer ;*

ALORS *une cohabitation pacifique fondée sur des relations économiques collaboratives et mutualisées et une compréhension commune des droits fonciers de chacun appuyée par les services techniques de l'Etat, sera améliorée de manière durable ;*

PARCE QUE*, les relations économiques mutualisées entre communautés et la confiance mutuelle sont renforcée, les revenus sont durablement améliorés collectivement et les conflits fonciers sont prévenus et résolus pacifiquement, et les femmes en particulier sont accompagnées pour faire appliquer leurs droits fonciers.*

c) **Cadre des résultats du projet**

Voir Annexe B

d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet

Le projet se concentrera sur quatre des sept préfectures de la Guinée forestière, notamment N'Zérékoré, Yomou, Lola et Beyla, où les conflits liés à la terre sont particulièrement présents comme décrit dans l'analyse des causes profondes des conflits en Guinée forestière et comme constaté sur le terrain grâce à l'expertise du HCDH. Les communautés cibles sont sélectionnées sur la base de la complémentarité opérationnelle du PAM, de la FAO et du HCDH et sur la représentativité de plusieurs ethnies historiquement en conflit dans une même localité avec un accent particulier sur la question du genre.

L'agriculture constitue la principale activité économique pour les habitants de la région forestière qui possède le plus grand potentiel de terres aménageables de la Guinée (400 000 ha de bas-fonds), qu'ils soient autochtones ou allochtones. En se basant sur le contexte local, les causes des conflits intercommunautaires ainsi que les compétences et expertises de chaque agence, ce projet cible les membres des différentes ethnies qui pratiquent l'agriculture en tant que petit(e)s exploitant(e)s, organisations paysannes, syndicats et unions de transformation des produits agricoles.

Les petits agriculteurs, leurs organisations paysannes et les syndicats de femmes étuveuses de riz, sont les bénéficiaires directs de ce projet car leur travail de la terre les expose souvent à des litiges fonciers et parce que leur accès aux moyens de subsistances durables est souvent insuffisant. De plus, bien que pratiquée par les différentes ethnies, l'agriculture est dominée par les autochtones. Les petit(e)s exploitant(e)s sont les principaux acteurs économiques dans les zones d'intervention ; ils se structurent en organisations paysannes, dont plus de 70% des membres sont des femmes et jeunes entre 20 à 35 ans, les catégories de population dont les droits fonciers sont souvent les moins respectés. Les autorités nationales en lien avec les questions foncières et leurs homologues locaux et services techniques dans les régions ciblées bénéficieront directement des ateliers d'harmonisation et de vulgarisation sur la gouvernance foncière. Dans l'ensemble, les communautés des zones ciblées bénéficieront de la création d'actifs collectifs et de la sensibilisation aux procédures et questions liées à l'accès à la terre. En particulier, les femmes et les jeunes des communautés ciblées bénéficieront de l'amélioration des mécanismes de gouvernance foncière et d'un soutien judiciaire et administratif dans les litiges fonciers.

Les bénéficiaires du projet sont : 12 organisations paysannes produisant du riz, représentant 600 membres dont environ 330 femmes et 270 hommes ; 6 syndicats d'étuveuses de riz, représentant 600 membres dont environ 510 femmes et 90 hommes ; 9 organisations d'agriculteurs maraichers, représentant 450 membres dont environ 338 femmes et 112 hommes. Parmi les membres de ces organisations 80% seront de femmes et 60% des jeunes. Elles ont été ciblées pour ce projet car elles représentent de puissant agent d'influence au sein des ménages mais sont en même temps souvent victimes de conflits au sein de chacune des ethnies cibles du présent projet. A chaque membre impliqué dans les activités s'ajoute 5 dépendants du même ménage qui recevront eux aussi une assistance alimentaire via des transfert monétaire (CBT). Les bénéficiaires directs du programme FFA, qui s'étendent des petit(es) exploitant(es) agricoles aux membres de leurs ménages et aux membres vulnérables de leurs communautés, comprendront 924 ménages. Au total, les bénéficiaires directs s'élèvent ainsi à 12 870 personnes. En outre, le projet ciblera les organisations d'agriculteurs dirigées par des femmes.

La formation aux mécanismes de gouvernance foncière concerne en particulier 250 membres de l'administration (personnel judiciaire et le personnel des Services techniques déconcentrés et décentralisés en charge des questions domaniales et foncières), des OSC, femmes et jeunes des communautés des zones d'intervention bénéficieront de formation/renforcement des capacités sur la mise en œuvre du cadre juridique de la gouvernance foncière. Le plaidoyer en faveur de l'harmonisation du cadre légal et institutionnel en matière foncière et de l'adoption d'une politique foncière nationale inclusive ciblera une centaine de cadres de l'administration et des institutions. Les sessions de sensibilisation sur droits fonciers des femmes, jeunes et de la bonne gouvernance foncière cibleront environ 150 000 personnes. De plus, 100 femmes seront soutenues juridiquement et/ou sur le plan administratif dans les procédures liées à l'accès à la terre ou les litiges dans lesquels elles sont impliquées. Les membres du groupe de bénéficiaires directs seront impliqués dans l'élaboration des plans d'activités, ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des activités par le biais d'approches participatives communautaires.

Concernant les bénéficiaires indirects du projet, 15% des habitants de la Guinée forestière seront touchés soit 157 500 personnes hommes et femmes y compris les jeunes. Grâce aux actions menées auprès des bénéficiaires directs, le projet aura également un impact positif sur la consolidation de la paix, et notamment les conflits fonciers auprès d'autres habitants

de la Guinée forestière. Les membres des communautés ciblées bénéficieront de meilleures relations intercommunautaires, leur accès aux moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire sera améliorée. Aussi, le projet participera à encourager l'économie locale, les relations d'interdépendance et de collaboration économique entre communautés à travers la revente des produits agricoles sur le marché et ainsi que leur transport. Du fait de la position transfrontalière de la Guinée forestière et des interactions continues entre les populations, les mécanismes de consolidation de la paix et de dialogue intercommunautaire pourront avoir un impact positif sur les communautés frontalières de la Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire.

Principales activités	**Types de bénéficiaires**	**Effectif ciblé**	**Femmes**	**Hommes**
Travaux collectives et dialogues intercommunautaires à grâce aux FFA et PCP	Membres des communautés ciblés	4,620	1,848	2,772
Appui aux moyens de subsistance	Membre des organisations paysannes ciblés	8,250	6,600	1,650
Formation aux mécanismes de gouvernance foncière	Personnel d'administration	250	100	150
Soutien juridique aux femmes	Femmes des communautés ciblés	100	100	0
Cantines scolaires soutenu par les achats locaux	Elèves	2,500	1,225	1,275
Sensibilisation sur droits fonciers des femmes et de la bonne gouvernance foncière	Membres des communautés ciblés	150,000	71,250	78,750
Bénéficiaires totaux directs	/	**165,720**	**81,123**	**84,597**

Le calendrier des activités du projet proposé est détaillé dans le plan de travail dans l'annexe D.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre**

Le PAM, le HCDH et la FAO sont les organisations bénéficiaires de ce financement du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies. Elles géreront directement le projet avec leurs mandats respectifs de lutte contre la faim par le biais de l'aide alimentaire et agricole et celui de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

Le PAM sera l'agence chef de file : grâce son expertise, il renforcera la synergie entre les programmes d'alimentation scolaire et le développement agricole à travers des organisations paysannes intercommunautaires. Le PAM a également signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'agriculture, ce qui facilitera la coopération entre le gouvernement et le PAM pour adapter ce projet aux besoins locaux. Grâce à ce protocole, le PAM disposera de l'appui et de l'expertise de l'Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA).

La FAO, apportera son expertise technique dans la gestion des conflits liés aux questions foncières en se basant sur ces acquis au niveau national et international. Les outils élaborés seront mis à disposition du projet ainsi que l'expérience et l'expertise de la FAO dans la production agricole et le renforcement des capacités des acteurs nationaux pour des systèmes de production durables et inclusifs.

Le HCDH mettra à profit son expertise et son approche basée sur les droits de l'Homme, y compris les droits des femmes à l'accès aux ressources foncières, pour ne laisser personne de côté dans le cadre des interventions du projet.

Le PAM et la FAO s'appuieront également sur un réseau actif d'ONG locales spécialisées dans la planification communautaire participative, le travail communautaire, la formation agricole et le développement local et qui disposent d'une connaissance fine du contexte et des populations pour mener à bien les activités prévues par le projet. Ces ONG locales, dont l'Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH), le Centre d'Appui aux Actions de Développement Communautaires (CAADEC), l'Association des Nutritionnistes Communautaires de Guinée (ANCG) et le Centre d'Etude et d'Appui au Développement (CEAD) seront les principaux partenaires d'exécution de ce projet. Le HCDH a également établi un partenariat avec des ONG locales telles que Les Mêmes Droits pour tous (MDT), Humanitaire pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (HuProFE) et l'Association des Veuves et Femmes Victimes d'Abandon (AVFVA) dont les savoir-faire dans la gestion des conflits et l'adhésion des personnes marginalisées sera une réelle plus-value pour le projet.

Le PAM, le HCDH et la FAO travailleront avec ces organisations sur le terrain pour mettre en œuvre le projet. Les ONG partenaires du PAM, HCDH et de la FAO citées ci-dessus pourront être mobilisées rapidement pour ce projet au vu de la qualité de leur travail et de l'excellente collaboration entretenue avec ces partenaires de longue date. Globalement, la mise en œuvre du projet sera coordonnée par le PAM, le HCDH et la FAO basés à Conakry en lien avec le Secrétariat du PBF. Les bureaux auxiliaires du PAM et du HCDH dans la région forestière et l'Unité de promotion du HCDH seront responsables des opérations sur le terrain en coopération avec les ONG locales partenaires.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente 2019	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PAM	$US 10.011.165	Japon, Russie, Corée du Sud, CERF, États Unis, Canada	Labé, Kankan, N'Zérékoré, Boké, Conakry	139 (21 dans la région Forestière dont 15 à N'Zérékoré)	Directeur Pays - 1 Directrice pays adjointe - 1 Chargé d'activité - 2 Chargé M&E - 5 Chef du sous-bureau - 1 Chargé M&E sous-bureau - 1 Chargé de partenariat - 1 Charge de communication - 1
HCDH	$US 2.703.630	Fonds propres PBF Allemagne	Conakry et N'Zérékoré	24 au total (dont 07 dans la zone du projet)	

FAO	SUS 3,451,986	Fonds propres (TCP), PBF, AFBD, USAID, Coopération Sud-Sud, FEM	Conakry		Représentant pays – 1 Chargé de Programme – 1 Assistant technique – 1 Assistant programme - 2

b) **Gestion du projet et coordination**

L'équipe de gestion du projet sera composée de membres de l'unité de résilience des petit(es) exploitant(es) du bureau de pays du PAM en Guinée, de l'unité de suivi et d'évaluation et du bureau régional à N'Zérékoré. Le HCDH s'appuiera sur l'unité de promotion et de coopération technique à Conakry et le bureau régional à N'Zérékoré. La FAO travaillera à travers son équipe technique de Conakry, son bureau sous régional et en collaboration les ONG locales partenaires et les bureaux régionaux du PAM et du HCDH de N'Zérékoré.

La coordination des activités sur le terrain est organisée de manière à assurer le partage des informations, et la définition des rôles et responsabilités de tous les acteurs. A cet égard :

Les partenaires de mise en œuvre sont les ONG locales et les plateformes de la gouvernance foncière qui sont responsables de la mise en œuvre des activités prévues dans le projet proposé sous la supervision conjointe des agences ;

Les communautés en sont les bénéficiaires, notamment les groupes de travaux intercommunautaires (FFA), les unions d'étuveuses, les groupements maraîchers et les petits producteurs mais également les jeunes hommes, les leaders communautaires et surtout les femmes et jeunes filles qui reçoivent le soutien nécessaire comme des connaissances sur le droit et la gouvernance foncière, les mécanismes de consolidation de la paix et des formations techniques en matière agricole et gestion associative en contexte intercommunautaire ;

Le PAM en tant qu'agence lead du projet, gère et coordonne la performance des acteurs en distribuant des ressources financières, en fournissant des conseils techniques et en assurant le suivi et l'évaluation des activités. Le PAM assurera la coordination du projet au niveau général à Conakry et sur le terrain grâce au sous-bureau de N'Zérékoré. La coordination du projet à Conakry se fera avec les partenaires ministériels et les agences grâce à l'organisation par le PAM de réunions trimestrielles de coordination et des enquêtes initiale et finale ainsi que la prise en charge du reporting. Le sous-bureau de N'Zérékoré assure la coordination et l'harmonisation des activités entre les ONG partenaires et les

services déconcentrés sur le terrain avec notamment l'organisation de réunion de coordination. Le personnel qui travaillera directement sur ce projet sera constitué d'un manager d'activité spécialisé dans les projets agricoles communautaires, d'un coordinateur de terrain au sein du sous-bureau de N'Zérékoré. Leurs salaires seront couverts par le budget de ce projet comme spécifié dans la feuille 2 de l'annexe du budget.

Le HCDH coordonne les actions qui sont sous sa responsabilité et met à disposition son expertise et son expérience en matière de renforcement de capacités/sensibilisation, de plaidoyer et d'accompagnement juridique et judiciaire des femmes sur des questions foncières. Il travaille en collaboration avec le PAM et la FAO pour la réalisation des activités conjointes. En outre, à travers ses activités de monitoring de la situation des droits humains en lien avec les prochaines élections présidentielles, le HCDH apportera une analyse permanente de la situation qui favorisera d'éventuels réajustements des activités programmées conformément à l'évolution du contexte sociopolitique de la région forestière. Il mettra également son expertise à disposition en matière de prise en compte de « l'approche basée sur les droits de l'Homme dans la riposte au COVID-19 », dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet.

La FAO coordonne les actions qui sont sous sa responsabilité et apporte son expertise d'opérationnalisation des outils nécessaires à la résolution des conflits d'ordre fonciers et l'amélioration de la productivité. Elle travaillera en étroite collaboration avec le PAM et le HCDH en mobilisant des experts (foncier, juriste, agronome, etc.) pertinents à l'atteinte des objectifs fixés. La FAO mettra en œuvre les activités du projet sur le terrain avec une ONG locale dénommée Centre d'Étude et d'Appui au Développement (CEAD). Un protocole d'accord sera signé avec cette ONG selon les procédures internes de la FAO pour réaliser toutes les activités sur le terrain en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat dans les préfectures concernées par le projet et les autres agences du système des Nations Unies. La FAO n'ayant pas de bureau à l'intérieur du pays, des missions de suivi seront effectuées par l'équipe technique du programme basée à Conakry en coordination avec les équipes des deux agences partenaires (PAM et HCDH) qui ont leurs sous bureaux dans la région.

Le bureau de pays du PAM Guinée organise et anime des réunions de coordination et des missions d'évaluation conjointes avec le HCDH, la FAO, la partie nationale (ministère lead) et le Secrétariat du PBF pour mesurer la performance, tirer les enseignements et collecter les bonnes pratiques pour s'assurer que les acteurs du projet travaillent en synergie pour une mise en place harmonieuse et cohérente des activités. Une communication étroite sera mise en place entre les agences et le Secrétariat du PBF afin de suivre au mieux les exigences du bailleur. Un retour sur la mise en œuvre des activités sur le terrain sera fait de manière périodique aux Ministères concernés et à la Primature par le projet.

Répartition du budget alloué au personnel

Poste	Rôle et Responsabilité	% Temps sur Projet	Montant (USD)
PAM 1 manager d'activité spécialisé dans les projets agricoles communautaires (24 mois)	Assurera la mise en œuvre et le suivi du projet ; supervisera la coordination avec les différentes agences et les services ministériels ; représentera le	50%	51,000

	projet PBF et portera la consolidation de la paix auprès des différents acteurs basé à Conakry		
PAM 1 assistant programme de terrain au sous-bureau de N'Zérékoré (24 mois)	Assurera la supervision et le suivi des activités sur le terrain et veillera notamment à l'harmonisation des activités avec les agences, ONG partenaires et services techniques de l'Etat ; collectera les données et fera le rapportage ; représentera le projet PBF et portera la consolidation de la paix auprès des différents acteurs de la région	30%	31,000
PAM 1 chargé de suivi & évaluation Conakry ; 1 assistant chargé de suivi & évaluation dans le sous-bureau de N'Zérékoré ; 1 assistant financer à Conakry ; 1 Chef de sous-bureau à N'Zérékoré ; 1 activité manager, 1 Monitoring Assistant (CBT) ; (24 mois) 1 chauffeurs à N'Zérékoré (au besoin).	Assureront le suivi et l'évaluation du projet ; participeront à la rédaction des rapports ; Appui logistique	30%	69,523.30
FAO 1 Expert gestionnaire principal du projet, 1 expert juriste foncier rural, (24 mois), 1 expert international en politiques foncières (3 mois en When Actually Employed-WAE)	Ces experts et personnels assureront la mise en œuvre et suivi au jour le jour du projet. Il se chargeront des interactions avec les différentes parties prenantes et	100%	47,850
FAO 1 assistant administratif, 1 chargé d'achat (le chargé des achats est responsable de tout le processus d'achat d'intrants et équipements agricoles, conformément à la	Ce personnel d'appui administratif facilitera la bonne marche du projet. Il contribuera considérablement à la mise en œuvre effective du projet	50%	14,000

politique de la FAO), un chauffeur (24 mois)			
HCDH 1 Chargé de Projet à N'Zérékoré (24 mois)	Assurera la mise en œuvre et le suivi quotidien du projet au sein du HCDH dans la Région de la Guinée forestière	100% à N'Zérékoré	30.000
HCDH 1 Chef du Sous-Bureau à N'Zérékoré, 1 Assistant financier à N'Zérékoré et 2 Chargés de Projet à Conakry (24 mois)	Assureront la mise en œuvre et le suivi quotidien du projet au sein du HCDH dans la Région de la Guinée forestière, ainsi que la supervision des activités sur le terrain et la collaboration avec les différents départements ministériels et les mécanismes de gestion/coordination du projet à Conakry Le chargé de programme basé à Conakry va coordonner les activités plaidoyer, analyse du cadre juridique et institutionnel, vulgarisation du cadre légal, et assurer le maintien du contact/dialogue au niveau central avec les différents départements ministériels concernés.	40% à Conakry et 40% à N'Zérékoré	0 (contribution HCDH)
Total coût personnel		**242.373.30 USD**	

c) **Gestion du risque**

Description	Possibilité	Impact	Mitigation
Volonté insuffisante de certains membres de la communauté ciblée pour participer à la planification, à la formation et aux réunions	Faible	Elevé	En se basant sur les sensibilisations et focus groupes réalisés en amont, des campagnes locales de plaidoyer et de sensibilisation plus approfondie seront menées sur l'importance et les avantages des activités prévues ; adopter des approches participatives avec les communautés dans la mise en œuvre du

			projet pour une appropriation optimale
Tensions socio-politiques et troubles liés aux présidentielles à partir de 2020	Elevée	Moyen	Communication et interaction étroite avec les dirigeants politiques et leaders religieux aux niveaux national, régional et local pour les sensibiliser aux enjeux de la consolidation de la paix dans la région
Variations climatiques et catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies et les sécheresses dans les zones ciblées	Moyenne	Faible	La stratégie de préparation et de réponse aux situations d'urgence est déjà en place et à déjà été testé en région forestière (inondation Guéckédou 2019) ; Adaptation des pratiques agricoles de résilience aux catastrophes (utilisation des semences améliorés, engrais organiques, de l'agriculture attelée, la rationalisation de l'utilisation des intrants et de l'eau)
Volonté et disponibilité des autorités nationales à prioriser le projet dans un contexte électoral et sanitaire marqué par d'autres priorités et enjeux	Faible	Moyen	Plaidoyer pour démontrer l'importance de la paix et la stabilité de la région et du renforcement des mécanismes de gouvernance foncière.
Réticence des communautés à changer les coutumes et croyances sociales sur le rôle des femmes et sur les questions foncières	Moyenne	Moyen	Communication et sensibilisation sur les droits des femmes et filles, leur importance et leur rôle pour la consolidation de la paix ; Accompagnement du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue pour la prévention et la résolution des conflits fonciers ;

			Renforcement des capacités des membres des communautés sur les mécanismes de gouvernance foncière et la propriété ; Illustration des exemples de succès story des femmes ayant réussi à faire valoir leurs droits d'accès à la terre pour inspirer et encourager les femmes de la région de Nzérékoré et des autres régions à revendiquer leurs droits fonciers, contribuant à changer les croyances et les perceptions sur l'accès à la terre pour les femmes.
Faiblesse de la coopération entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Droits et de l'Autonomisation des femmes (nouveau département)	Moyenne	Moyen	Organiser des séances de travail en commun à Conakry et sur le terrain ; Partager l'information de manière égalitaire et transparente ; Avoir un plan de mise en œuvre clair et précis

La propagation du COVID-19 atteint la région forestière et dans les localités cibles, conduisant à des mesures de confinement des autorités locales, y compris le confinement et l'annulation du rassemblement de personnes	Moyenne	Elevée	Respecter les mesures prises par les autorités nationales. Surveiller de près la situation de COVID-19 sur le terrain planifier et mettre en œuvre des activités en tenant compte de la situation. Soutenir les mesures de confinement des autorités locales, telles que la promotion de la distance physique, des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et l'exploitation du soutien logistique du PAM ; Possibilité de réadaptation des activités FFA avec des groupes de travail intercommunautaire confectionnant des masques sanitaires

d) **Suivie / évaluation**

Activité de S&E	Sous-activité	Coût (USD)
Suivi et évaluation interne	Réaliser des missions conjointes de suivi et de collecte des données sur le terrain (suivi du processus)	44,400
	Comité technique et Comité de pilotage du projet	6,600
	Revue à mi-parcours du Projet	15,000
	Enquêtes de référence du projet (sondage de perception au début du projet)	10,000
	Enquêtes de référence du projet (sondage de perception à la fin du projet)	10,000

	Mise en place de dispositif communautaire de suivi et évaluation, de collecte de donnée, de traitement/analyse de données avec les communautés, ONG partenaires, les services techniques et les agents de suivi du PAM de la FAO et du HCDH	21,000
Évaluation indépendante finale		30,000
Total		**137,000**
% du budget total		7%

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur l'appropriation nationale et la pérennisation des actions du projet par les acteurs nationaux, notamment les organisations paysannes locales, les administrations préfectorales et régionales ainsi que les Ministère de l'Agriculture et le MCUN. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans toutes les étapes de mise en œuvre du projet et le système de suivi évaluation, en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF. Les termes de références des enquêtes de perception (initiale et finale) seront partagés à tous les acteurs.

Les NUNOs et RUNOs sont responsables de l'atteinte des indicateurs collectés pour la réalisation des résultats attendus.

Le suivi évaluation du projet se fera à trois niveaux :

Le niveau opérationnel : un mécanisme de suivi opérationnel impliquant les équipes de mise en œuvre du PAM, HCDH et de la FAO, les ONG locales partenaires, le Secrétariat du PBF, les Ministères (Agriculture, Justice, Aménagement du Territoire) sera mis en place. Les activités de suivi à ce niveau consisteront à :

- **L'organisation des rencontres mensuelles** permettant de suivre l'exécution du plan de mise en œuvre et les progrès accomplis ; les outils de suivi (plans de mise en œuvre, cadre de résultats, matrices de suivi financier) complétés par le projet seront discutés par les parties prenantes.
- L'organisation des visites de suivi de terrain, dans le cadre des différentes activités prévues.

Le niveau technique : le comité technique de suivi se réunira une fois par trimestre pour évaluer l'état d'avancement du projet et prendre les mesures pour surmonter les contraintes éventuelles. Le comité technique assurera la fonction de contrôle qualité des résultats du projet et la cohérence avec les stratégies et politiques nationales.

Le niveau stratégique : ce niveau de suivi est assuré par le Comité de pilotage du projet présidé par le Ministre de l'Agriculture et composé des représentants de tous les ministères techniques impliqués, des OSC de mise en œuvre, du PAM, du HCDH, de la FAO, des Points Focaux PBF à la Primature, le Secrétariat du PBF et les représentants des Communautés. Il se réunit une fois par semestre pour assurer le suivi. Il a pour mandat

d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début d'exécution et constituera avec le plan de suivi-évaluation la base pour les activités de suivi.

En outre, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat du PBF Guinée pour toute la durée du projet. Selon les règles et procédures de PBSO, les agences de mise en œuvre produiront des rapports narratifs (en étroite coordination avec les contreparties nationales) et financiers semestriels et annuels à soumettre au PBF, qui feront l'objet d'un contrôle qualité du Secrétariat.

A la fin du projet, un rapport final sera élaboré et une évaluation indépendante du projet sera réalisée, en étroite coordination avec le Secrétariat Permanent du PBF.

Dans un souci de **redevabilité** optimale, un mécanisme de suivi communautaire sera mis en place, ainsi, des séries de formations seront mises en œuvre par le PAM, la FAO et le HCDH en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF : i) formation des partenaires de mise en œuvre et des agents de suivi du PAM, de la FAO et de HCDH sur le suivi et évaluation d'un projet de consolidation de la paix ; ii) formation des ONG partenaires de mise en œuvre et des agents de suivi du PAM, de la FAO et HCDH sur la collecte, le traitement et l'analyse de données. Pour assurer la redevabilité du projet au niveau des bénéficiaires, les communautés auront accès à des mécanismes de plainte CFM (complaints and feedback mechanisms) à travers notamment un numéro vert. A noter que la visibilité du bailleur PBF auprès des bénéficiaires et partenaires sera assurée grâce à des outils de communication institutionnelle en Guinée forestière mais également à Conakry.

Le suivi des données sur les produits se fera grâce à i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour réorientation éventuelle des activités ii) la production de rapports semestriels pour la redevabilité iii) les visites de sites iv) les revues semestrielles et annuelles. La mise en place des activités se fera sur la base de la **planification communautaire participative** en incluant toutes les communautés concernées par le projet, en portant une attention particulière à la représentation des femmes, des jeunes (hommes et filles) et des personnes en situation de handicap.

Deux **enquêtes de perception** seront effectuées : la 1ère **(enquête initiale)** avant le démarrage du projet afin de fournir des indicateurs qualitatifs pour l'orientation et les réajustements éventuels du projet et la seconde **(enquête finale)** à la fin du projet pour s'informer sur les changements. Les enquêtes baselines seront disponibles 3 mois après le démarrage du projet.

Concernant le **reporting**, plusieurs documents seront fournis notamment i) des rapports semestriels et annuels pour le PBF ii) un rapport de clôture du projet (narratif et financier). Ce dernier fera l'objet d'un atelier sur les leçons apprises et bonnes pratiques afin de capitaliser sur cette expérience.

Enfin, une évaluation externe finale sera réalisée pour évaluer l'impact du projet. Concernant le budget suivi et évaluation, au minimum 7% du budget total du projet y sera dédié.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité**

Ce projet est développé comme un investissement pilote pour favoriser la cohésion sociale dans les communautés sujettes aux conflits en Guinée forestière à travers le renforcement de la gouvernance foncière et de sa connaissance par les membres des communautés et la promotion de l'accès aux moyens de subsistance notamment agricole afin de réduire le risque de conflits intercommunautaires liés au foncier et à long terme promouvoir le maintien de la paix en Guinée forestière. Le projet se basera sur les leçons apprises et le rapport d'analyse externe du projet « IRF 217 Peers for peace building social cohesion in Mopti and Segou regions » financé par le PBF et mis en œuvre à partir de janvier 2018 par le Programme Alimentaire Mondial du Mali.

La durabilité du projet sera assurée par :

i) La mobilisation et l'implication des communautés dans la planification communautaire participative et dans les espaces de dialogue, mettant ainsi les bénéficiaires et autres acteurs influents au cœur de toutes les activités. Ainsi, la mobilisation des jeunes (hommes et filles), des femmes, des hommes, des leaders communautaires autour d'un intérêt commun à savoir le respect des droits fonciers de chacun et la réduction des conflits liés à la terre constitue une garantie non négligeable pour la durabilité des acquis du projet. Afin d'obtenir un engagement fort des communautés, les agences se baserons sur les recommandations des collègues du PAM au Mali et celles faites dans le rapport d'évaluation externe du projet « IRF 217 Peers for peace building social cohesion in Mopti and Segou regions ».

ii) La formation des communautés, et notamment des femmes et jeunes (hommes et femmes), sur la bonne gouvernance foncière et sur leurs droits à la terre leur permettra d'être capable de revendiquer leurs droits en connaissance de cause tout en évitant les conflits et litiges fonciers. Ils pourront toujours s'appuyer sur le cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue sur la gestion des ressources foncières (administration, leader communautaires, femmes leaders) pour la prévention des conflits qui existait déjà avant le projet et renforcé grâce aux activités développées.

iii) L'implication des autorités locales et des services étatiques (déconcentrés) de la région dans la mise en œuvre du projet permettra d'assurer l'adhésion au projet et sa pérennisation. L'engagement des directions préfectorales dans la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain ainsi que l'appui dans l'harmonisation et la vulgarisation des textes réglementaires sur le foncier auprès des autorités compétentes et les séances de travail conjointes constituent un gage de l'appui des autorités locales dans la pérennisation du projet. A l'issu de ce projet, les autorités compétentes auront renforcé leurs capacités dans la gouvernance foncière et l'application des textes harmonisés qui y sont associés.

iv) Le renforcement des capacités des ONG membre du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue sur la gestion des ressources foncières existant à N'Zérékoré (formation et sensibilisations sur les bonnes pratiques et l'amélioration des coutumes d'accès à la terre pour les femmes, formation sur les techniques de recherche action participative avec les acteurs communautaires autour des barrières culturelles d'accès des femmes aux ressources foncières, appui à la mise en œuvre de leurs plans d'action en matière de prévention et

gestion des conflits fonciers, etc.), et des Cliniques juridiques sur les procédures administratives et judiciaires en lien avec les questions foncières. A l'issu de ce projet, ces acteurs (exerçant déjà dans la zone d'intervention du projet) amélioreront leurs méthodes de travail et poursuivront ces activités avec d'autres partenaires techniques et financiers.

v) Les activités FFA et d'appui aux petit(es) exploitant(es) sont elles-mêmes basées sur un schéma de pérennité car l'aménagement des parcelles, l'outillage des bénéficiaires dans les techniques agricoles et sur leurs droits fonciers aura été fait dans un souci de qualité et d'acquisition de compétences qui leur permettra de continuer leurs activités à l'issue du projet, notamment grâce à l'accessibilité au marché local.

vi) La diffusion des leçons apprises sera effectuée pour capitaliser sur le projet pour en assurer la pérennité à travers d'autres projets et pour les partenaires avec qui nous aurons travaillé, notamment les OSC et les autorités étatiques.

vii) Ce projet servira ainsi de vitrine pour attirer des bailleurs de fonds pour un financement de suivi afin d'élargir ces interventions dans cette région voire même à d'autres régions confrontées aux problèmes similaires. À cette fin, les équipes de gestion de projet des trois agences, en collaboration avec les équipes de partenariat aux niveaux national et régional, travailleront sur un plan de partenariat dès le début du projet proposé afin de tirer parti de ses réalisations pour garantir un investissement durable. Pour assurer la visibilité du projet et attirer de potentiels bailleurs de fonds, les activités du projet seront visibles sur les réseaux sociaux des agences (facebook, twitter) à travers des photos, des courtes vidéos et success stories et des témoignages de bénéficiaires. Des fiches de plaidoyer seront partagées aux potentiels bailleurs de fonds pour résumer les objectifs et les réalisations du projet en insistant sur la consolidation de la paix comme enjeu majeur pour les générations futurs en Guinée forestière.

Enfin, une vidéo de promotion avec des témoignages de bénéficiaires et des prises d'images évolutives au début, au milieu et à la fin du projet sera réalisée pour : a) promouvoir les activités du projet auprès des partenaires existants et potentiels ; b) accroître la visibilité du projet aux niveaux national et international ; c) mesurer l'impact du projet, d) informer les potentiels bailleurs de fonds pour un durabilité et une extention du projet. Cette vidéo promotionnelle permettra de générer un fort impact en sensibilisant la population guinéenne et les partenaires publics/privés sur la nécessité de renforcer les mécanismes de paix à travers le dialogue et le travail intercommunautaire.

En fonction de l'intérêt que porteront les potentiels donateurs au projet, l'équipe évaluera la possibilité d'organiser des visites de terrain afin de montrer directement les réalisations effectuées et de rencontrer les bénéficiaires.

I. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Les agences récipiendaires du projet recevront une première tranche de paiement équivalant à 75% du budget total, ceci pour assurer le bon avancement des activités en s'assurant que le gros du

projet puisse être mis en œuvre avant la saison des pluies de l'année prochaine (notamment pour la création d'actifs productifs). Le PAM, la FAO et le HCDH fourniront des rapports détaillés sur l'avancement des activités et les premiers résultats en échange de quoi la deuxième tranche de budget de 25% pourra être mis à disposition.
L'optimisation des ressources budgétaires est garantie par la présence d'équipes compétentes dans les sous-bureaux du PAM et du HCDH dans la zone d'intervention. Le PAM en tant qu'agence lead pourra assurer le suivi des ONG partenaires sur le terrain et organiser au sein de son bureau des séances de travail pour harmoniser les interventions des ONG.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi-Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or

allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it		Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during

the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[19]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant

[19] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 *La cohabitation pacifique entre communautés en Guinée forestière est favorisée grâce au partage de valeurs et relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de la gouvernance foncière* (ODD 16 & 2) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		**Indicateur 1 a** Niveau de perception de membres (h/f) des communautés différentes ciblées sur la cohésion sociale entre leurs communautés **Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD	Sondage/Outils d'évaluation du capital social cognitif (Cognitive Social Capital Assessment Tools, CSCAT) La cohésion sociale peut être définie succinctement comme des relations durables de reconnaissance mutuelle au sein de la société et basée sur la confiance, la tolérance, le respect ainsi qu'une certaine forme de coopération civique et de bonne gouvernance. Les différents critères de la cohésion sociale seront définis lors de l'enquête baseline et répertoriés sous forme d'échelle « de valeurs » ce qui permettra d'évaluer la perception des membres des communautés sur la cohésion sociale intercommunautaire. Le PAM pourra partager son expérience en terme de définition et d'évaluation de la cohésion sociale.	TBD
		Indicateur 1 b Taux de réduction des affrontements violents entre les communautés sur des questions foncières **Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD	Rapport d'enquête initiale et rapport final	TBD
		Indicateur 1 c Nombre de différends fonciers portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers **Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD	Rapports d'activités et de monitoring (La cible attendue à la fin du projet doit être supérieure au niveau de référence)	TBD
	Produit 1.1 *Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés* Liste des activités relevant du produit Activité 1.1.1 Appuyer un processus de	**Indicateur 1.1.1** Nombre de plateformes multi-acteurs et de planifications communautaires participatives incluant deux ou plus de groupes ethniques différents renforcés/mis en place. **Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD	Rapport d'activité du projet ; listes de présences aux sessions de planification	TBD

	planification et de capitalisation participative communautaire intégrant une approche basée sur les droits avec la représentation de différents groupes ethniques Activité 1.1.2 Mettre en place des plateformes de dialogue multi-acteurs pour contribuer à la prévention et la résolution des conflits fonciers et renforcement de celles existantes à travers notamment l'opérationnalisation des Directives Volontaires	**Indicateurs 1.1.2** Perception des communautés sur le rôle des plateformes de dialogue dans la prévention et la résolution des conflits **Niveau de référence** : TBD **Cible :** TBD	Sondage/Outils d'évaluation du capital social cognitif (Cognitive Social Capital Assessment Tools , CSCAT)	
		Indicateurs 1.1.3 Nombre de conflits fonciers résolus grâce au renforcement du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue existant **Niveau de référence** : TBD **Cible :** TBD	Rapport d'activité du projet ; Registres et PV des séances de résolution des conflits organisées au sein des différentes communautés	TBD
	Activité 1.1.3 Appuyer la réalisation d'actifs communautaires partagés, en échange de transferts en espèces (FFA) (tout en s'assurant de la sécurisation foncière des sites à aménager) Activité 1.1.4 Organiser des sessions de renforcement de capacités sur le Développement Territorial Participatif et Négocié, la négociation foncière, la prévention et le règlement des conflits fonciers	**Indicateur 1.1.4** Nombre d'actifs productifs (par exemple, la route) utilisés par plus de deux communautés dans les zones d'interventions **Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD	Rapport d'activité du projet ; Séances de recherche-action-participative organisées au sein des différentes communautés	TBD
	Produit 1.2 *Les moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui travaillent et collaborent*	**Indicateur 1.2.1** Pourcentage de petits exploitants agricoles qui déclarent avoir amélioré leurs moyens de subsistances grâce à leur travail au sein des organisations paysannes multi-ethnique	Rapport d'activité du projet ; Sondage	TBD

	au sein d'organisations paysannes sont améliorés et diversifiés de manière durable Liste des activités relevant du produit Activité 1.2.1 Fournir des intrants agricoles (engrais, semences) et équipements aux organisations paysannes pour la préparation, le semi/plantation, l'entretien et la récolte Activité 1.2.2 Mise en place de champs écoles paysans pour le renforcement du dialogue social et des capacités techniques des membres des groupements sur les bonnes pratiques agricoles Activité 1.2.3 Organisation de formations des groupements sur la manutention, le stockage, la transformation, la gouvernance, le développement organisationnel et la gestion simplifiée Activité 1.2.4 Renforcer les capacités des membres des communautés sur les mécanismes de gouvernance foncière et la propriété Activité 1.2.5 Fournir des transferts monétaires aux	**Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD		
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de personnes membres des OP formés ayant collaboré durablement durant les champs écoles des producteurs **Niveau de référence** : 0 **Cible** : TBD	Rapport des sessions de Champs École producteurs	TBD

	comités de gestion des cantines scolaire du PAM ciblés pour l'achat de produits alimentaires auprès des organisations paysannes et autres fournisseurs locaux			
	Produit 1.3 *Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières* Liste des activités relevant du produit :	**Indicateur 1.3.1** Pourcentage d'acteurs communautaires et administratifs qui estiment avoir une meilleure connaissance des textes juridiques et réglementaires relatifs à la gouvernance foncière **Niveau de référence :** TBD **Cible :** TBD	Rapport d'activité du projet ; sondage	Élaboration des TdRs supports et outils des sessions de vulgarisation des textes de loi (Code foncier et domanial, Code de l'urbanisme, Code des collectivités locales, Code civil, Code forestier) Identification des bénéficiaires et organisation des sessions de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gouvernance foncière Rapports
	Activité 1.3.1 : Appuyer la réalisation d'une analyse critique des faiblesses du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance foncière en Guinée, ainsi que sa conciliation avec le droit coutumier lié au foncier et à l'accès des femmes aux ressources productives	**Indicateur 1.3.2** Pourcentage de femmes qui considèrent être traitées de façon équitable dans l'accès aux ressources foncières par les membres des différentes communautés suite aux interventions du projet **Niveau de référence :** 0 **Cible :** 50%	Rapport d'activité du projet ; Sondage	TBD
	Activité 1.3.2 Produire et vulgariser auprès des acteurs une note technique, documentée et simplifiée du cadre juridique et institutionnel relative à la gouvernance foncière en Guinée et à l'accès équitable à la terre et contribuer	**Indicateur 1.3.3** Nombre d'initiatives prises par les Départements ministériels dans le sens de la réforme du cadre juridique et institutionnel relatifs à la gouvernance foncière **Niveau de référence :** TBD **Cible :** TBD	Rapport d'activité du projet ; Supports du Plaidoyer ; images des activités ;	Préparation des TdRs et supports de de la campagne de plaidoyer ,Organiser des séances de plaidoyer avec les 6 différents Départements ministériels des directement concernés (Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Administration du Territoire, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Ministère

	Activité 1.3.3 Vulgariser le cadre juridique et institutionnel ainsi que les outils locaux relatifs à la gouvernance foncière et l'accès équitable à la terre, auprès des autorités administratives et judiciaires et des organisations de la société civile Activité 1.3.4 Réaliser un plaidoyer en faveur d'une réforme et de l'application du cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière			de la Justice, Ministère de l'Unité nationale) ; Disséminer auprès de ces acteurs le Rapport d'analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière produit par le projet
	Produit 1.4 *Les différents acteurs et membres des communautés de différentes ethnies, en particulier les femmes et les jeunes, connaissent leurs droits d'accès aux ressources foncières naturelles et ont accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers.* Liste des activités relevant du produit : Activité 1.4.1 Réaliser une campagne de sensibilisation grâce à des supports multimédia (vidéo, photo) et des séances de sensibilisation sur les droits économiques y	**Indicateur 1.4.1** Pourcentage des acteurs et membres des communautés ciblées (h/f) qui ont une meilleure connaissance et conscience des mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers **Niveau de référence** : TBD **Cible** : TBD	Rapport d'activité du projet ; ; témoignage des bénéficiaires	TBD
		Indicateur 1.4.2 : Nombre de femmes qui s'engagent dans des démarches administratives et judiciaires pour défendre leurs droits d'accès aux ressources foncières **Niveau de référence** : TBD **Cible : TBD**	Rapport de l'activité d'accompagnement des femmes ; listes et dossiers des femmes bénéficiaires ; images des activités ; témoignage des bénéficiaires	Collaboration avec un Cabinet d'Avocats ou des cliniques juridiques d'ONGs de para juristes pour assistance juridique et administrative ; Facilitation aux femmes engagées dans une démarche d'enregistrement des terres et d'acquisition d'un titre de propriété Production du rapport final avec recommandations
		Indicateur 1.4.3	Rapport d'activité du projet ; sondage de fin de projet	TBD

	compris l'accès à la terre et à d'autres ressources productives Activité 1.4.2 Organiser des sessions de formation pour les femmes et jeunes sur les outils d'accès à la terre y compris sur la gouvernance des régimes forestiers, le consentement libre préalable et éclairé, la gouvernance foncière des biens communs et la gouvernance foncière équitable entre hommes et femmes Activité 1.4.3 Apporter un accompagnement à 100 femmes des localités du projet, engagées dans des procédures foncières au niveau administratif et judiciaire	Pourcentage des femmes de la région ayant leur accès à la terre amélioré grâce à l'application des textes juridiques vulgarisés sur la gouvernance foncière **Niveau de référence :** TBD **Cible :** TBD		

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D : Calendrier d'activités du projet

	2020				2021												2022							
	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou
Activité 1.1.1																								
Activité 1.1.2																								
Activité 1.1.3																								
Activité 1.1.4																								
Activité 1.2.1																								
Activité 1.2.2																								
Activité 1.2.3																								
Activité 1.2.4																								
Activité 1.2.5																								
Activité 1.3.1																								
Activité 1.3.2																								
Activité 1.3.3																								
Activité 1.3.4																								
Activité 1.4.1																								
Activité 1.4.2																								
Activité 1.4.3																								